# PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

PLAN D'ACTIONS

2020 - 2025



www.cc-sudestuaire.fr







# SOMMAIRE

1.	Contexte	3
2.	Cadre réglementaire	3
	2.1. Définitions et enjeux autour de la réduction des déchets	3
	La prévention des déchets	3
	L'économie circulaire	4
	Les déchets ménagers et assimilés (DMA)	5
	2.2. Réglementation autour de la gestion des déchets	
	Au niveau européen	
	Au niveau national	
	A l'échelle locale	
3.		
•	3.1. Population et habitat	
	3.2. Activité économique	
	Domaines d'activités	
	Loisirs et tourisme	
	Situation de l'emploi	
	Etablissements utilisant un service de restauration collective	
	3.3. Pratiques et perception des citoyens et professionnels face à la gestion et la prévention o	
	déchets	
	Enquête sur les ménages	
	Enquête sur les professionnels	
	3.4. Organisation de la gestion des déchets sur le territoire	
	Organisation de la collecte	
	Les déchèteries	
	Collecte des encombrants	
	Coût du service	
	Bilan quantitatif	
	Composition des ordures ménagères résiduelles et déchets de déchèteries	
4.		
4.	4.1. Actions internes au service environnement	
	Distribution de composteurs	
	Partenariat avec l'atelier du Retz Emploi	
	Animations scolaires et grand public	
	4.2. Actions menées sur le territoire par d'autres services	
	·	
_	4.3. Autres politiques territoriales transversales	
5.	· · · · · ·	
6. -	,	
7.	1 0 1	
	7.1. Objectifs stratégiques et quantitatifs	
	Objectifs quantitatifs	
	Objectifs stratégiques et priorités	
	7.2. Axe d'interventions	
	7.3. Programme d'actions et potentiel de réduction	
	7.4. Calendrier prévisionnel de mise en œuvre des actions	
_	7.5. Plan de financement	
8.		
	Annexe 1 : Ratios de collecte en kg/hab/an des déchets de la CCSE entre 2010 et 2018	
	Annexe 2 : Détail de la composition des ordures ménagères résiduelles pour l'année 2018	
	Annexe 3: Fiches actions	. 42

# 1. Contexte

En septembre 2017, la commission environnement de la Communauté de communes Sud Estuaire actait le recrutement d'un assistant à maitrise d'ouvrage dans le but d'être accompagné dans le renouvellement et la passation des marchés publics de collecte et de transport des déchets et dans l'exploitation des déchèteries, de réaliser une étude de faisabilité pour le passage à la redevance incitative et de rédiger un programme local de prévention des déchets.

Durant l'année 2018, un comité de pilotage constitué d'élus et d'agents communaux et intercommunaux a défini le schéma de la nouvelle organisation de gestion des déchets qui sera mise en place au 1<sup>er</sup> avril 2019. Dans le même temps, les membres de ce comité de pilotage ont validé le diagnostic du territoire et les propositions d'actions de prévention des déchets proposés par le bureau d'études.

En décembre 2018, le conseil communautaire de la CCSE décidait d'approuver à l'unanimité l'engagement de la CCSE dans la mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) et d'entamer à ce titre le recrutement d'un agent en charge de l'animation de ce programme.

Le PLPDMA comporte obligatoirement et a minima :

- Un état des lieux de la production et gestion des déchets produits sur le territoire de la collectivité,
- Les objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés,
- Les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs (avec indicateurs),
- La méthode et les modalités d'évaluation et de suivi.

Ce présent document constitue la synthèse du travail réalisé par le bureau d'études. Il reprend en première partie, le diagnostic du plan et l'état des lieux de la collectivité en matière de production et de gestion des déchets. En deuxième partie est présenté le programme d'actions, établi sur 6 ans à partir de 2020. Enfin, les modalités de gouvernance, d'évaluation et de suivi du programme sont exposées.

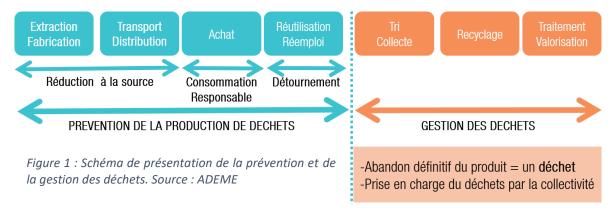
# 2. Cadre réglementaire

### 2.1. Définitions et enjeux autour de la réduction des déchets

#### La prévention des déchets

La prévention de la production de déchets a été introduit dans la loi n°92-646 du 13 juillet 1992 pour « prévenir ou réduire la production et la nocivité des déchets, notamment en agissant sur la fabrication et sur la distribution des produits ». Elle consiste à réduire la quantité et/ou la nocivité des déchets produits en intervenant à la fois sur leur mode de production et sur leur consommation. Le schéma cidessous, permet de comprendre comment la prévention intervient dans le cycle de vie d'un objet.





Au niveau local, la collectivité dispose de nombreux leviers pour diminuer la production de déchets en agissant auprès des habitants, également consommateurs, contribuables et citoyens. La collectivité peut notamment informer et sensibiliser ses habitants, qui restent décisionnaires de leur acte d'achat, sur les actions de consommation responsable, économie de fonctionnalité, réparation, réemploi... Il s'agit là de « prévention aval ».

Les étapes de fabrication, conception, distribution et transport, c'est-à-dire la « prévention amont », dépendent directement des entreprises et industriels producteurs et distributeurs de biens de consommation, la collectivité a moins de marge de manœuvre. Elle peut néanmoins initier une dynamique territoriale en concertation avec tous les acteurs.

#### L'économie circulaire

Le concept d'économie circulaire a officiellement fait son entrée dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015. Elle a en effet reconnu la transition vers une économie circulaire comme un objectif national et comme l'un des piliers du développement durable. Cette notion contient l'idée que les nouveaux modèles de production et de consommation liés à l'économie circulaire peuvent être générateurs d'activités et de création d'emplois durables et non délocalisables. L'économie circulaire fait partie du champ de l'économie verte. Ainsi, les enjeux de l'économie circulaire sont à la fois environnementaux, économiques et sociaux.

En France, la transition vers une économie circulaire est reconnue officiellement comme l'un des objectifs de la transition énergétique et écologique et comme l'un des engagements du développement durable. Elle s'organise autour de 3 domaines et de 7 piliers :

Figure 2 : Les domaines et piliers de EXTRACTION/EXPLOITATION l'économie circulaire ET ACHATS DURABLES RECYCLAGE ÉCO-CONCEPTION (matière et organique) (produits et procédés) ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE ÉCONOMIE PRÉVENTION ADEME DE LA FONCTIONNALITÉ et GESTION EFFICACE des RESSOURCES ALLONGEMENT DE LA DURÉE D'USAGE CONSOMMATION RESPONSABLE Réemploi Consommation collaborative Réparation



L'approvisionnement durable prend en compte les impacts environnementaux et sociaux des ressources utilisées, en particulier ceux associés à leur extraction et exploitation.

**L'éco-conception** prend en compte les impacts environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie d'un produit et les intègre dès sa conception.

L'écologie industrielle et territoriale met en synergie et mutualise entre plusieurs acteurs économiques les flux de matières, d'énergie, d'eau, les infrastructures, les biens ou encore les services afin d'optimiser l'utilisation des ressources sur un territoire.

L'économie de la fonctionnalité privilégie l'usage à la possession, vend un service plutôt qu'un bien.

La consommation responsable prend en compte les impacts environnementaux et sociaux à toutes les étapes du cycle de vie du produit dans les choix d'achat, que l'acheteur soit public ou privé.

L'allongement de la durée d'usage des produits a recours à la réparation, à la vente ou à l'achat d'occasion, par le don, dans le cadre du réemploi et de la réutilisation.

L'amélioration de la prévention, de la gestion et du recyclage des déchets, réinjecte et réutilise les matières issues des déchets dans le cycle économique.

#### Les déchets ménagers et assimilés (DMA)

Le PLPDMA a pour objectif de réduire les quantités de DMA produites sur le territoire. Le champ d'actions de la collectivité se réduit donc à ce flux de déchets qui est composé :

- Des « ordures ménagères et assimilées (OMA) elles-mêmes composées des ordures ménagères résiduelles (OMR) et des déchets recyclables collectés séparément (CS)
- Des « déchets occasionnels » qui sont principalement collectés en déchèterie : tout venant, déchets verts, cartons, ferraille, bois, gravats, déchets dangereux, etc.
- Des « déchets assimilés » produits par les activités économiques mais collectés pas le service public en mélange avec les ordures ménagères ou les déchets occasionnels.

Le schéma suivant propose un synoptique de la composition des déchets gérés par la collectivité :

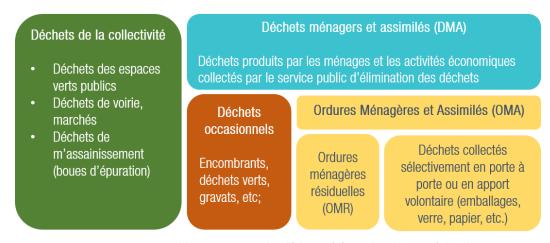


Figure 3 : Synoptique de la composition des déchets gérés par les collectivités locales



#### 2.2. Réglementation autour de la gestion des déchets

#### Au niveau européen

La directive n°2008/98/CE du 19 novembre 2008 relative aux déchets affirme les orientations majeures de la politique de gestion des déchets. Elle définit entre autres la hiérarchie des modes de gestion des déchets et place la prévention comme mode de gestion prioritaire. Elle impose également aux Etats membres l'établissement de programmes de prévention de déchets.

#### Au niveau national

Loi Grenelle 1

Conformément à la directive cadre européenne, la loi dite Grenelle 1 (n°2009-967 du 3 août 2009) relance une politique axée en priorité sur la prévention des déchets, en promouvant notamment l'écoconception des produits, et fixe plusieurs objectifs au regard de la généralisation des plans et programmes de prévention auprès des collectivités.

Loi Grenelle 2

L'année suivante, la **loi n°2010-788 du 13 juillet 2010 dite loi Grenelle 2**, prévoit la définition d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2012 par les collectivités territoriales responsables de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés. Ces PLPDMA incluent des objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.

Décret 2015-662 du 10 juin 2015

Les conditions d'adoption, de suivi et de révision de ces programmes ainsi que leur contenu ont été clarifiés et précisés le 10 juin 2015 par le décret 2015-662 relatifs aux programmes locaux de prévention, retranscrit aux articles R541-41-19 et suivants du Code de l'Environnement.

Loi de transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV)

Enfin, la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte fixe comme objectifs de dépasser le modèle économique linéaire (extraire-produire-consommer-jeter) et donne la priorité à la transition vers une économie circulaire. Le titre IV « Lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire fixe plusieurs objectifs dont les suivants :

- Réduire de 10% les quantités de DMA/habitant en 2020 par rapport à 2010,
- Développer le réemploi et augmenter la quantité de déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation,



- Atteindre 65% de déchets valorisés (matière et organique) en 2025<sup>1</sup>.

Feuille de route économie circulaire

En complément de la loi TEPCV, une feuille de route pour l'économie circulaire décline de manière opérationnelle la transition à opérer pour passer d'un modèle économique linéaire à un modèle circulaire. Parmi les mesures phares qui y sont listées, on retrouve :

- Réduire de 50% les quantités de déchets non dangereux mis en décharge en 2025 par rapport à 2010
- Tendre vers 100% de plastiques recyclés en 2025
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre : économiser l'émission de 8 millions de tonnes.

#### A l'échelle locale

Plan régional de prévention et de gestion des déchets

A l'échelle locale, c'est le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) qui régit la prévention des déchets, suite à la loi NOTRe du 7 août 2015 organisant la nouvelle planification régionale en matière de déchets.

Le PRPGD fusionne en un plan unique les trois schémas territoriaux de gestion des déchets en vigueur :

- Le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux
- Le plan départemental de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du BTP
- Le plan régional de prévention et de gestion des déchets dangereux.

La région Pays de la Loire, élabore son PRPGD, pour une adoption fin 2019, avec des objectifs de prévention à 2025 puis 2031. Le projet de planification est le suivant :

- La prévention des déchets non dangereux non inertes (DMA et DAE) préconisant les actions suivantes :
  - Administrations publiques exemplaires,
  - Sensibilisation des acteurs et mise en valeur des efforts en faveur de la prévention,
  - Outils économiques pour favoriser la prévention : tarification incitative ou redevance spéciale,
  - o Allongement de la durée de vie des produits,
  - Actions de réduction des déchets d'activité économique,
  - o Prévention des déchets dangereux et des déchets du BTP,
  - Evolution des modes de consommation
  - Planification spécifique « biodéchets » :
    - 1. Lutter contre le gaspillage alimentaire
    - 2. Réduire la production de déchets verts

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Objectif : Atteindre 55% en 2020 et 65% en 2025 des déchets non dangereux non inertes. Pour la valorisation organique, les collectivités devront disposer d'une collecte séparée des biodéchets et/ou de solutions de compostage de proximité. Les déchets valorisés en unité de tri mécano-biologique ne sont pas pris en compte.



\_

#### 3. Prioriser la gestion de proximité des biodéchets

Il retient comme objectif quantitatif une diminution de 15% des DMA en 2031 par rapport à 2010 et un objectif intermédiaire de -10% des DMA en 2025 par rapport à 2010.

Ce plan s'intégrera dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité du Territoire (SRADDET). Plus largement, la région Pays de la Loire élabore un plan d'actions économie circulaire 2018-2025.

Programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés

C'est en cohérence avec l'ensemble de cette réglementation et du PRPGD que les collectivités locales, compétentes pour la collecte et le traitement des déchets, doivent définir de manière opérationnelle le PLPDMA. L'objectif de celui-ci sera de territorialiser et détailler les objectifs de prévention des déchets ainsi que de définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

# 3. Le territoire Sud Estuaire

La Communauté de communes Sud Estuaire est située en Loire Atlantique (44). Cet établissement



public de coopération intercommunale a été créé en 1997. Il est situé à une quarantaine de kilomètres de la ville de Nantes et est bordé au nord par l'estuaire de la Loire et à l'ouest par l'océan Atlantique. Sa situation géographique en fait un territoire à forte affluence touristique. Il regroupe 6 communes : Corsept, Frossay, Paimboeuf, Saint-Brevin-les-Pins, Saint-Père-en-Retz et Saint-Viaud. Le territoire s'étend sur une superficie de 205 km².

Figure 4 : Les communes de la Communauté de communes Sud Estuaire



#### 3.1. Population et habitat

Le territoire compte 29 755 habitants permanents en 2017. La population peut atteindre 60 000 habitants en période estivale. La densité de population est très hétérogène sur le territoire, et est principalement concentrée sur le littoral puisque 45% de la population est localisée à Saint-Brevin-les-Pins.

Population DGF 2017	33 584 hab
ropulation Dor 2017	33 364 Hab
Population INSEE 2017	29 039 hab
Nombre de ménages	12 186
Densité	151 hab./km²

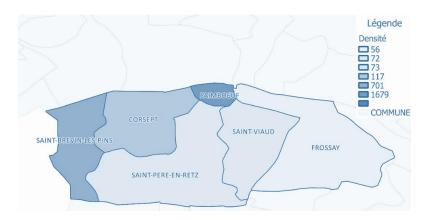
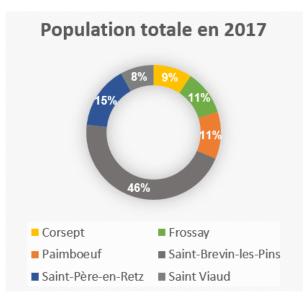


Figure 5 : Répartition de la population (%) par communes



La croissance démographique du territoire est attractive. Elle a augmenté de 9% entre 2010 et 2017.

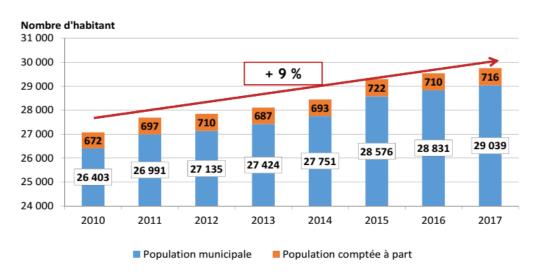


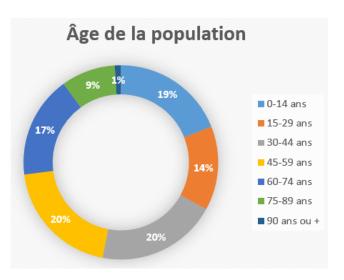
Figure 6 : Evolution de la population entre 2010 et 2017



Avec 23% de résidences secondaires (dont 40% sur Saint-Brevin-les-Pins) le territoire dispose d'une forte affluence touristique.

La population du territoire est plutôt jeune avec 53% de la population ayant moins de 45 ans. On note tout de même une forte représentativité des retraités.

Figure 7 : Répartition de la population (%) par tranche d'âge



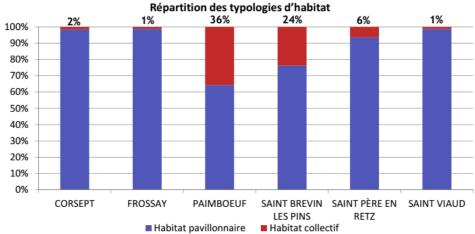


Figure 8 : Répartition des typologies d'habitat par communes

Au même titre que la population, le nombre de logements augmente sur le territoire, avec +2,1% entre 2015 et 2017.

La typologie d'habitat y est principalement pavillonnaire (82%) et l'habitat collectif est majoritairement sur les communes de Paimboeuf et de Saint-Brevin-les-Pins.

Impact sur le PLPDMA: Dans le cadre des actions mises en place, il faudra en prendre en compte le caractère itinérant d'une partie de la population (résidences secondaires et touristes surtout sur la commune littorale) afin qu'elles soient adaptées. L'information sur le type d'habitat est également à prendre en considération, notamment pour les problématiques liées au compostage des biodéchets.



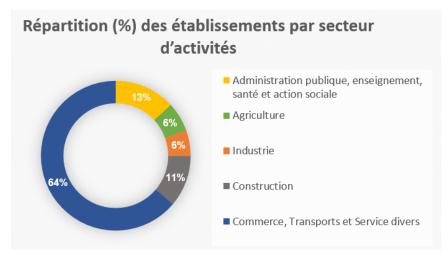
#### 3.2. Activité économique

La CCSE porte également des actions dans sa compétence développement économique et touristique. Les objectifs sont entre autres de dynamiser le territoire en soutenant les acteurs économiques en facilitant leur implantation.

#### Domaines d'activités

Au 31 décembre 2015, 2109 établissements étaient référencés. Les secteurs du commerce et du service y sont aussi fortement représentés (63,7%).

Figure 9 : Répartition (%) des établissements par secteur d'activités



La CCSE compte 4 parcs d'activités directement gérés par l'agglomération :

- Le Parc d'activités de la Guerche à Saint-Brevin-les-Pins,
- Le Parc d'activités de la Hurline à Saint-Père-en-Retz,
- Le Parc d'activités du Pont-neuf à Saint-Père-en-Retz,
- Le Parc d'activités Estuaire Sud à Saint Viaud.

#### Loisirs et tourisme

La CCSE est un territoire dynamique avec de nombreux évènements (Festival pyrotechnique, Festival côté mer, Définator/Déficolor, Quai vert, Legendia Parc...). Du fait de son fort attrait touristique, l'hébergement touristique est présent sur le territoire avec 6 846 lits touristiques comptabilisés. Parmi les 27 établissements d'hébergement touristique référencés, seulement 2 bénéficient de l'écolabel européen.

Typologie (données INSEE)	Nombre d'établissement	Nombre de lit / emplacement	Ecolabel and controlled for
Hôtel	12	424	2
Camping	13	5046	0
Hébergements autres	2	1376	0

Tableau 1 : Nombre d'établissements et de lits touristiques sur le territoire

L'office du tourisme intercommunal dispose de 3 bureaux d'informations répartis sur le territoire : un à Paimboeuf et 2 à Saint-Brevin (quartiers des Pins et de l'Océan).



#### Situation de l'emploi

En termes d'emploi, le taux de chômage du territoire est inférieur à celui de la région Pays de la Loire. Le pouvoir d'achat est favorable pour les habitants de la CCSE.

	CCSE	REGION	FRANCE
Taux de chômage	11%	12%	14%
Taux d'activité	73%	75%	73%
Revenu moyen (en €)	20 379	20 149	/
Taux de pauvreté	9%	11%	/

Tableau 2 : Comparatif de la situation du l'emploi entre la CCSE, la Région et la France (sur la base des données INSEE 2014)

#### Etablissements utilisant un service de restauration collective

Il existe 7 maisons de retraite sur le territoire de la CCSE réparties sur différentes communes. Dans le tableau suivant sont comptabilisés les établissements pour personnes âgées dépendantes ou autonomes disposant d'un service de restauration collective.

Ecoles	Collèges et lycées	Centre de Formation	Maison rurale et familiale
15	6	1	1

Tableau 3 : Les établissements d'enseignement du territoire

Saint-Brevin-les-Pins	Paimboeuf	Frossay
5	1	1

Tableau 4 : Nombres de maisons de retraites sur chaque commune

#### Impact sur la prévention des déchets :

Les très petites et petites entreprises nécessitent un accompagnement plus poussé sur les questions liées à la réduction des déchets, ayant moins de moyens humains et financiers que les plus grandes entreprises. Les zones d'activités économiques gérées directement par la Communauté de communes peuvent faciliter le contact avec les entreprises.

Les lieux de restauration collective des établissements scolaires ou de santé sont des lieux propices à la réduction du gaspillage alimentaire.

D'un point de vue du tourisme, les offices du tourisme et les lieux d'accueil d'une population saisonnière (hôtellerie de plein air) peuvent servir de points relais de l'information au niveau de la réduction des déchets.

Les associations peuvent être des acteurs dans le déploiement du PLPDMA, notamment celles déjà engagées pour l'environnement.

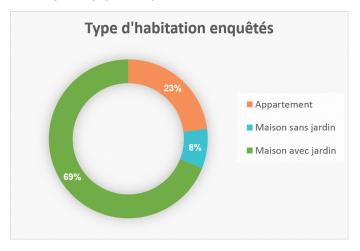


# 3.3. Pratiques et perception des citoyens et professionnels face à la gestion et la prévention des déchets

Lors de l'établissement du diagnostic du territoire, une enquête téléphonique a été réalisée auprès de 114 foyers et de 39 professionnels. Celle-ci a permis de mieux connaître les pratiques et les connaissances en termes de prévention des déchets.

#### Enquête sur les ménages

Profil des foyers enquêtés



Parmi les personnes enquêtées, 50% sont des retraités.

Connaissance de la prévention et perception

83% des enquêtés ont déjà entendu parler de gestes ou d'actions permettant de réduire la quantité de déchets produits par la population.

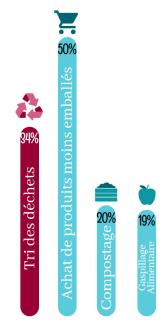
Sentiment par rapport à la quantité de déchets produits par les ménages



#### Principaux freins

- Les contraintes et les efforts associés aux gestes de prévention
- Le manque d'informations sur le sujet
- Gestes pas intégrés dans les habitudes quotidiennes
- Le manque de place pour l'installation d'un composteur

Pratiques mises en œuvre



Volonté de faire évoluer les pratiques

75% des enquêtés seraient prêts à s'engager pour adopter de nouveaux comportements. Les d'informations par lesquels ils souhaiteraient être informés sont :

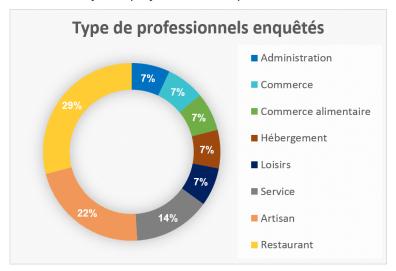
- La radio/ la télévision
- Les réseaux sociaux et sites internet
- La presse quotidienne locale



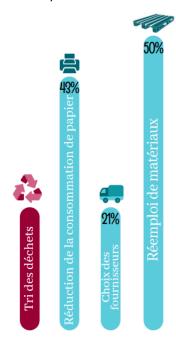


#### Enquête sur les professionnels

Profil des professionnels enquêtés



Pratiques mises en œuvre



Connaissance de la prévention et perception

**36%** des enquêtés ont déjà entendu parler de gestes ou d'actions permettant de réduire la quantité de déchets produits par les entreprises.

Sentiment par rapport à la quantité de déchets produits par les entreprises



#### Principaux freins

- Des pratiques non adaptés aux professionnels
- Le manque d'informations et de sensibilisation sur le sujet
- Le coût économique de la mise en place de ces pratiques
- Les gestes pas intégrés dans les habitudes quotidiennes

#### Volonté de faire évoluer les pratiques

Toutes les entreprises enquêtées seraient prêtes à s'engager pour adopter de nouveaux comportements afin de réduire la quantité de leurs déchets.

Les moyens d'informations par lesquels elles souhaiteraient être informées sont :

- •L'envoi de mails
- •L'information en boîtes aux lettres
- •Les journeaux

Impact sur la prévention des déchets : Les particuliers et les professionnels font la confusion entre le tri des déchets et la prévention. Il est nécessaire de faire de la pédagogie pour que la nuance soit intégrée.



#### 3.4. Organisation de la gestion des déchets sur le territoire

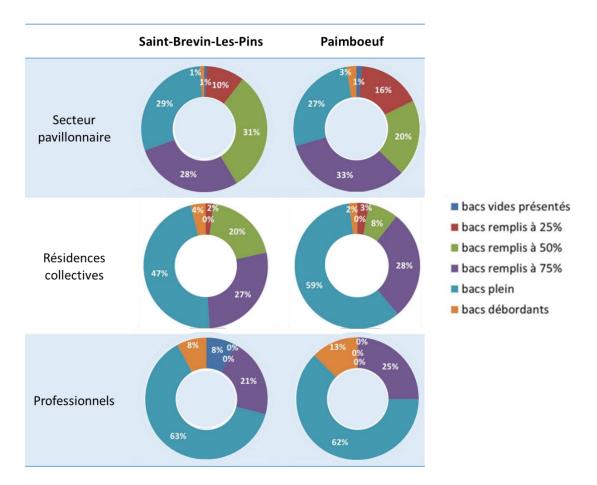
La partie du diagnostic dédiée à la gestion des déchets a pour but de faire un état des lieux de l'organisation de la gestion des déchets et du gisement actuel sur le territoire de la Communauté de communes Sud Estuaire. L'objectif est de déterminer le potentiel d'évitement de production des déchets et de mettre en évidence les aspects favorisant la réduction des déchets. Ce diagnostic est établi sur les données de collecte de l'année 2018.

#### Organisation de la collecte

Les ordures ménagères résiduelles

Les ordures ménagères résiduelles sont collectées par un prestataire de collecte, une fois par semaine, en porte à porte, en points de regroupement ou en bacs collectifs. Pour s'adapter à la saisonnalité du territoire des collectes complémentaires sont proposées pour les établissements dits « gros producteurs » de déchets (résidences collectives, professionnels, campings...). Chaque commune dispose au moins d'un point d'apport volontaire pour la collecte des ordures ménagères résiduelles utilisé notamment par les habitants en résidences secondaires qui quittent le territoire avant la collecte.

Une analyse a été réalisée afin de mesurer le taux d'utilisation du service de collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles. Elle a été réalisée sur la base de suivi de tournées de collecte effectuées en 2017 sur les communes de Saint-Brevin-les-Pins et de Paimboeuf en saison basse.





En général, le taux de présentation des bacs est élevé sur Paimboeuf (95%) et plus faible sur Saint Brevin (70%) en raison du caractère plus touristique et d'une population plus saisonnière sur cette dernière commune. En moyenne, plus de 66% des bacs sont remplis à plus de 75% et seulement 2% des bacs présentés sont débordants. Le service semble adapté à l'utilisation.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019, les consignes de tri se sont étendues à tous les emballages, transférant un volume important des ordures ménagères vers le flux des emballages recyclables. A ce jour, le taux de remplissage des bacs doit être nettement inférieur. Une analyse plus approfondie permettrait de savoir si une réduction de fréquence de collecte peut être envisagée.

**Impact sur le PLPDMA :** Si suite à la mise en place des extensions de consignes de tri, une réduction de la fréquence de collecte en porte à porte des ordures ménagères est envisageable, sa mise en place aurait un caractère incitatif à la réduction des déchets par l'ensemble des usagers.

Depuis janvier 2012, les ordures ménagères du territoire de la CCSE et celles de Pornic Agglo Pays de Retz sont traitées sur l'Eco-Centre de Sainte Anne sur la commune de Chaumes-en-Retz (secteur Arthon-en-Retz). L'Eco-Centre est un outil de valorisation organique des déchets ménagers. Complémentaire au tri réalisé à la maison, il permet d'extraire la fraction organique présente dans les ordures ménagères des habitants et de la valoriser en produisant un compost répondant à la Norme NFU 44-051 « Amendements organiques et supports de cultures » destiné au monde agricole. L'Eco-Centre comprend les installations suivantes :

- Une unité de tri compostage d'ordures ménagères résiduelles et de déchets verts en vue de la réalisation d'un compost répondant à la norme NFU 44-051
- Une installation de stockage des déchets non dangereux pour le stockage des refus de tri compostage
- Un bâtiment comprenant une salle d'accueil pédagogique et une salle « multi fonction » destinée aux activités de colloque et de séminaire
- Un parcours pédagogique comme moyen de sensibilisation du public au respect de l'environnement.

#### La collecte sélective

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019, l'extension des consignes de tri a été mise en place sur la CCSE. L'ensemble des foyers est doté de conteneurs à couvercles jaunes pour la collecte des emballages. Les foyers ne pouvant disposer de bacs individuels ont accès à des points de regroupements, ou à des bacs collectifs. Leur collecte est réalisée une fois toutes les deux semaines par un prestataire de collecte. Comme pour les ordures ménagères, chaque commune dispose au moins d'un point d'apport volontaire pour la collecte des emballages recyclables.

Après la collecte, l'ensemble des emballages du territoire est vidé au quai de transfert de Saint-Pèreen-Retz. Ils sont ensuite rechargés et transportés vers le centre de tri Vendée Tri situé à la Ferrière (85) et géré par le syndicat TRIVALIS.

Le papier et le verre sont collectés exclusivement en apport volontaire. Leur collecte est également assurée par un prestataire.



#### Résumé du schéma de collecte des déchets sur la CCSE.

	Ordures m résidu		Emballages		Verre	Papier
Pré-collecte	Porte à porte	Apport volontaire	Porte à porte		Apport volontaire	CO H
	, o, to a porto		1 orto a porto		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
Collecte	C1	Selon remplissage	C0,5		Selon remplissage	
(prestation de service réalisée par Véolia)	GP : C1 à C7 selon la saison	C2 en hiver C3 en été	GP : C1	C2 toute l'année	C1 en hiver C2 en été	
Transfert				Quai de transfert	Saint Père en Retz	
	Valorisation	n organique		Valorisati	on matière	
Traitement		aumes en Retz)	Centre de Tri de Livraison aux fili	« Vendée tri »	Chambre syndicale des verreries mécaniques de France	Celluloses de la Loire

Figure 10 : Synthèse de l'organisation de la collecte des déchets sur la CCSE

Répartition des points de collecte d'apport volontaire par communes :

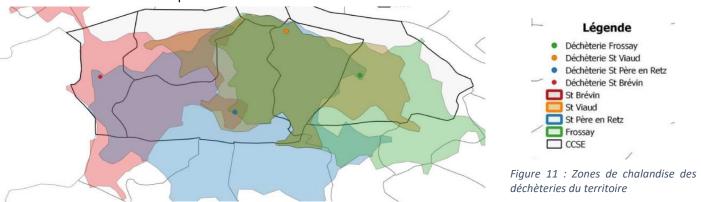
	Ordures ménagères	Emballages	Verre	Papier
Corsept	1	1	10	10
Frossay	2	2	9	9
Paimboeuf	1	1	11	10
Saint-Brevin-les-Pins	9	9	37	35
Saint-Père-en-Retz	1	2	15	15
Saint-Viaud	1	1	10	10
Total	15	16	92	89
Soit (nb/hab)	1 pour 1922 hab	1 pour 1801 hab	1 pour 313 hab	1 pour 324 hab

Tableau 5 : Nombre de point d'apport volontaire par flux et par communes

Pour les flux collectés seulement en apport volontaire (verre et papier), CITEO préconise 1 point d'apport volontaire pour 300 habitants.

#### Les déchèteries

Quatre déchèteries sont implantées sur le territoire, soit un taux d'équipement de 1 déchèterie pour 7200 habitants. En considérant un temps de trajet de 10 minutes pour les usagers, 2 déchèteries seraient suffisantes pour couvrir le territoire.





Les créneaux d'ouverture diffèrent d'une déchèterie à l'autre permettant d'optimiser les moyens humains. La gestion du haut de quai et du bas de quai est assuré par un prestataire.

L'accès aux déchèteries est réservé aux usagers du territoire. Elles ne sont pas équipées de contrôle d'accès. Les apports de professionnels sont payants. Les tarifs appliqués diffèrent si les professionnels sont domiciliés sur le territoire de la CCSE ou en dehors :

Type d'usagers	Tarifs appliqués	
Professionnel domicilié sur le territoire de la CCSE	Déchets verts : 12 euros/m³ Gravats : 22 euros/m³ Tout-Venant : 28 euros/m³ Bois : 18 euros/m³	
Professionnel hors CCSE	78 euros / m³	

Tableau 6 : Tarifs 2019 appliqués aux professionnels en 2019 pour les dépôts en déchèterie

Les déchets acceptés sur chacune des déchèteries sont les suivants :

	Frossay	Saint- Brevin-les- Pins	Saint-Père- en-Retz	Saint- Viaud
Tout-venant	X	Χ	Х	Χ
Gravats	X	Χ	Χ	Χ
Métaux	X	Χ	Х	Χ
Déchets verts	X	Χ	Χ	Χ
Verre	X	X	X	Χ
Cartons	X	X	X	Χ
Papiers	X	X	X	Χ
Déchets dangereux	X	Χ	Х	Χ
Bois	X	Χ	Х	Χ
Mobilier		Χ		Χ
Équipements électriques et électroniques		Χ	Х	Χ
Piles/ Ampoules/Néons	X	X	X	Χ
Cartouches d'encres	X	Χ	Х	Χ
Déchets d'amiante		Χ		
Radiographies	X	Χ	Х	Χ
Objets en bon état (réemploi)		Χ		

Tableau 7 : Flux de déchets collectés par déchèterie

Une étude est en cours pour un réaménagement de la déchèterie de Saint-Brevin-les-Pins. Cette déchèterie dispose de la plus forte fréquentation avec 3 fois plus d'usagers en moyenne (environ 69 usagers/ heure).

Trois des quatre déchèteries du territoire disposent de boucle de comptage des véhicules permettant d'évaluer la fréquentation (Saint-Père-en-Retz, Saint-Brevin-les-Pins et Saint-Viaud). Sur ces 3 déchèteries en 2018, on comptabilise plus de 181 000 passages dans l'année soit une moyenne de 45 usagers/heure (+6,6 par rapport à 2017). Le taux de fréquentation est variable selon la période de l'année comme le montre le graphique suivant :



#### Fréquentations en déchèterie (année 2018)

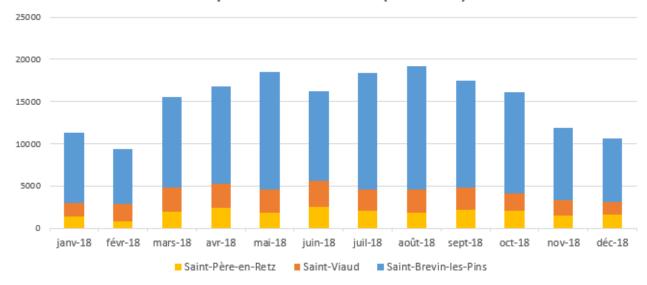


Figure 12 : Fréquentation constatée en déchèteries sur l'année 2018 (hors déchèterie de Frossay)

**Impact sur le PLPDMA:** Les déchèteries sont très fréquentées et peuvent être des lieux de sensibilisation intéressants sur les thématiques du réemploi et de la gestion de proximité des déchets verts.

#### Collecte des encombrants

En raison du surcoût de la prestation et des faibles quantités de déchets collectés, la collecte des encombrants annuelle en porte à porte a été supprimée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour privilégier l'apport volontaire en déchèterie.

**Impact sur le PLPDMA :** L'arrêt de cette prestation pourra également permettre de privilégier le réemploi et le service de vide maison proposé par la ressourcerie de Saint-Brevin-les-Pins.

#### Coût du service

Le coût de gestion des déchets s'élève en 2018 à 5,04 millions d'Euros. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 5,19 millions d'Euros. Le financement du service est principalement assuré par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) à hauteur de 87% des recettes.

Pour les particuliers, chaque foyer doit s'acquitter de la REOM. Elle est calculée en fonction du type de logement (principale ou secondaire) et du nombre de personnes occupant ce logement.

Pour les professionnels, le montant de la redevance est calculé en fonction du volume total des bacs ordures ménagères mis en place au sein de l'entreprise.



#### **Bilan quantitatif**

Le tableau ci-dessous résume les tonnages collectés pour les flux les plus importants sur le territoire de la CCSE entre 2017 et 2018.

Quantités en TONNES	2017	2018	Variation 2017-2018
Ordures ménagères (1)	7289	7267	- 0,3 %
Verre (2)	1385	1507	+ 5,7 %
Emballages (3)	1266	1337	+ 8,8 %
Total Collecte sélective (2) + (3)	2650	2844	+ 7,3 %
Déchèteries (4)	18242	18390	+ 0,8 %
TOTAL DMA (1)+(2)+(3)+(4)	28181	28502	+ 1,1 %
Quantités en Kg/hab/an	2017	2018	Variation 2017-2018
Quantités en Kg/hab/an Ordures ménagères (1)	2017	2018 247	Variation 2017-2018 - 0,3 %
Ordures ménagères (1)	251	247	- 0,3 %
Ordures ménagères (1)  Verre (2)	251 48	247 51	- 0,3 % <u>\</u> + 5,7 %
Ordures ménagères (1)  Verre (2)  Emballages (3)  Total Collecte sélective (2) +	251 48 44	247 51 45	- 0,3 %

Tableau 8: Tonnages des principaux flux collectés entre 2017 et 2018

Le tableau de l'ensemble des tonnages collectés sur le territoire de la CCSE entre 2010 et 2018 est présenté en annexe 1. Les chiffres présentés sont des ratios en kg/hab/an calculés en fonction de la population municipale de l'INSEE.

Entre 2010 et 2018, on constate une baisse constante des ratios d'ordures ménagères résiduelles produites par les habitants ; avec une évolution moyenne de **-1,86% par an**. En considérant l'ensemble des ordures ménagères et assimilées (OMA = ordures ménagères résiduelles et déchets recyclables inclus), l'évolution est également à la baisse avec en moyenne **-1,29% par an**.



Les gravats, le tout-venant et les déchets verts sont les flux de déchèterie pour lesquels les augmentations de tonnages sont les plus importantes ; en particulier pour les déchets verts avec une évolution moyenne de +7,1% par an. Sur le total des quantités de déchets collectés en déchèterie, on constate une augmentation moyenne annuelle de 3,4%.

Au global, la tendance d'évolution est en augmentation pour l'ensemble des flux collectés sur le territoire (DMA) avec +12% entre 2010 et 2018 soit une évolution moyenne annuelle de +1,5%.



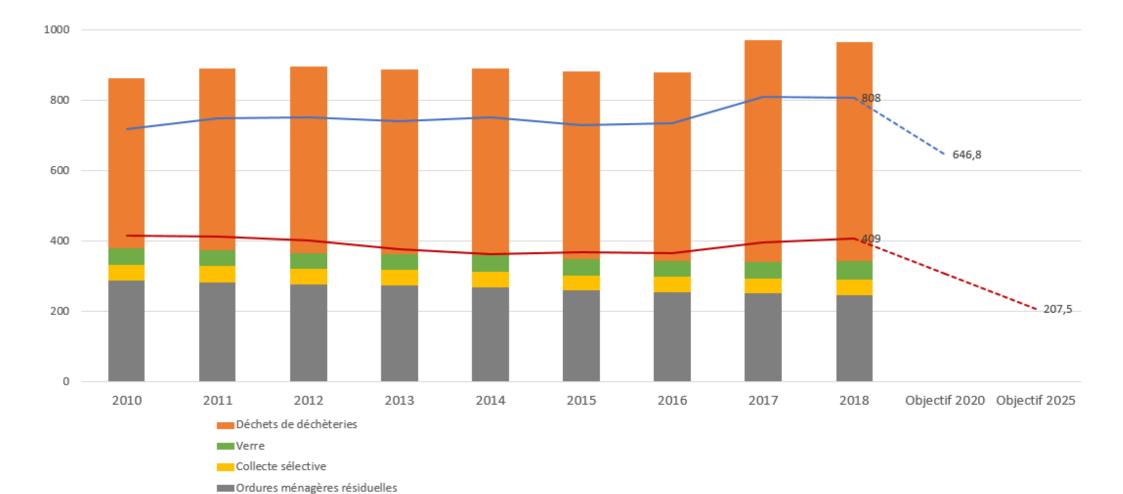


Figure 13 : Evolution des ratios de déchets produits entre 2010 et 2018 (sur la base de la population INSEE)

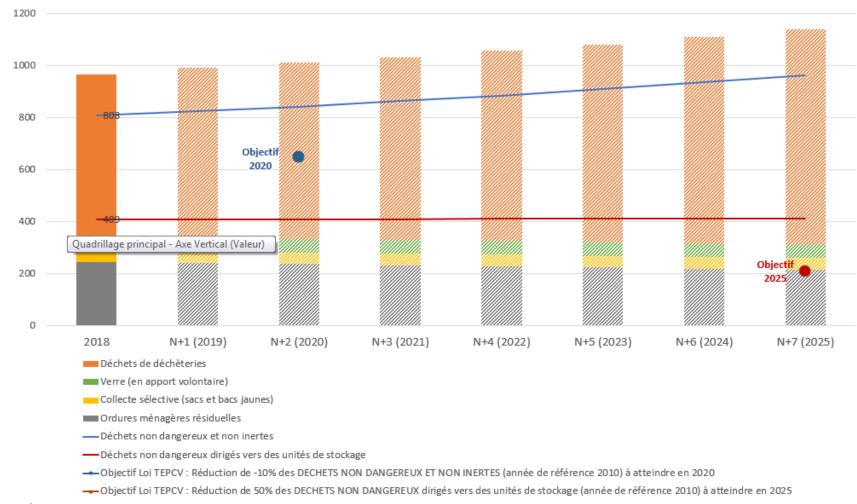
--- TOTAL DECHETS DIRIGÉS VERS STOCKAGE DE DECHETS NON DANGEREUX (Objectif loi TEPCV -50% entre 2010 et 2025) en kg/an/an

-TOTAL DECHETS NON DANGEREUX ET NON INERTES (Objectif loi TEPCV -10% entre 2010 et 2020) en kg/an/an



Dans l'hypothèse où aucune action de prévention ne serait réalisée, les projections de productions de déchets dans les années à venir sont présentées dans le graphique ci-après. Les projections sont calculées à partir des évolutions moyennes déterminées dans le tableau précédent pour le flux OMA (-1,29%) et le flux déchèteries (+3,4%).

Tendanciel des quantités de déchets ménagers et assimilés produits (en kg/hab/an) sans actions de prévention



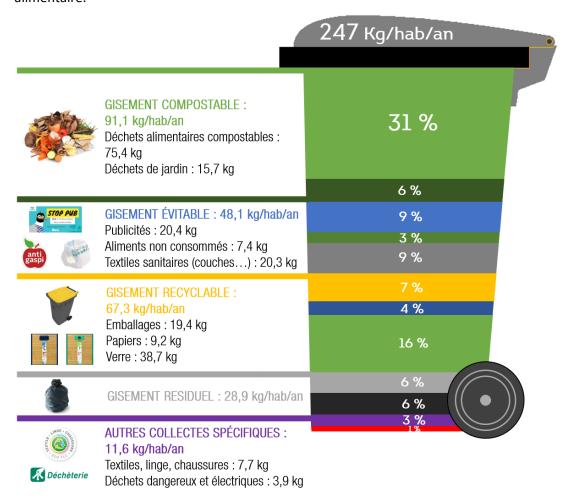


#### Composition des ordures ménagères résiduelles et déchets de déchèteries

Pour avoir une vision de la composition des déchets produits par les habitants du territoire, le bureau d'études GIRUS a fait des projections territoriales sur la base des données nationales<sup>2</sup> à leur disposition au moment de la compilation des éléments de diagnostic. Ce calcul a été réalisé pour les ordures ménagères résiduelles et les déchets collectés en déchèterie. Le détail de la composition des ordures ménagères résiduelles est présenté en annexe 2.

Les principales catégories de déchets présentes dans les OMR sont réparties selon le schéma présenté ci-après.

37 % des ordures ménagères résiduelles sont composés de déchets compostables dont 31% de déchets alimentaires pouvant être évités par le biais du compostage ou de la lutte contre le gaspillage alimentaire.



<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Sur la base des données MODECOM 2007 de l'ADEME



Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Les catégories de déchets présentent en déchèterie sont réparties de la façon suivante :

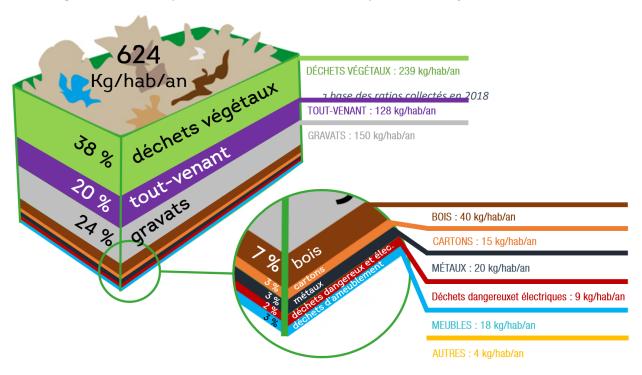


Figure 15 : Composition des déchets jetés en déchèterie sur la base des ratios collectés en 2018

**Impact sur le PLPDMA**: En analysant la composition théorique des OMr, les priorités sur les actions de prévention peuvent être axées sur le compostage individuel et sur le gaspillage alimentaire pour éviter la production de déchets alimentaires et des produits alimentaires non consommés. Concernant les déchèteries, le flux prioritaire est les déchets végétaux.



# 4. Actions de prévention déjà menées sur le territoire

#### 4.1. Actions internes au service environnement

#### Distribution de composteurs

Entre 2006 et 2012, la Communauté de communes Sud Estuaire a mis à disposition des composteurs pour les foyers du territoire contre une participation financière de 18 à 20 €. Au total sur cette période, 2023 composteurs ont été distribués.

#### Partenariat avec l'atelier du Retz Emploi

La ressourcerie de l'association l'Atelier du Retz Emploi a pour but de créer du lien social et sensibiliser le grand public aux gestes éco-citoyens. Plus précisément, elle collecte des objets des ménages destinés à être jetés en déchèterie afin de les valoriser et les vendre à petits prix. Pour ce faire, un agent valoriste assure des permanences sur la déchèterie de Saint-Brevin-les-Pins 3 fois par semaine, afin de collecter des objets pouvant trouver une seconde vie. L'association fonctionne également grâce aux dons et apports volontaires que les usagers peuvent faire auprès des boutiques solidaires de Saint-Brevin-les-Pins, le Pellerin et de Sainte Pazanne. Sur demande, elle peut également se déplacer aux domiciles des habitants du territoire pour récupérer des objets encombrants moyennant des frais de déplacement à la charge du demandeur.

En 2017, l'association a ainsi récupéré 150 tonnes d'objets en provenance du territoire de la CCSE pour leur donner une seconde vie.

Ce partenariat entre l'association et la CCSE permet à la collectivité d'offrir aux habitants une alternative à l'élimination d'objets pouvant trouver une seconde vie et de diminuer les quantités de matériaux enfouis.

#### Animations scolaires et grand public

En dehors de la prévention des déchets, un animateur réalise des animations en milieu scolaire sur la thématique du tri des déchets. Ces animations ont lieu à la fois en classe et à travers des visites de site (Eco Centre, déchèterie). A titre indicatif, 60 animations (animations scolaires en classes, sur les temps d'activité périscolaire, et visites de sites) ont été réalisées en 2016 permettant de sensibiliser 400 élèves.

En moyenne 10 visites de l'Eco Centre sont proposées chaque année pour le grand public.

Par ailleurs, tous les ans, le service environnement organise une distribution de compost dans le cadre de l'évènement « Brèv de Jardin » organisé par la mairie de Saint Brévin. Lors de sa dernière édition l'évènement a permis de sensibiliser environ 200 personnes.



#### 4.2. Actions menées sur le territoire par d'autres services

Des actions sont également pilotées par d'autres services de la CCSE. Le pôle jeunesse par exemple organise des Gratiferias, deux fois par an. Pouvant aussi être appelés « Foires gratuites », ces évènements consistent à organiser un marché où tout est gratuit de manière à promouvoir l'anticonsommation. Les usagers sont invités à venir déposer des objets dont ils n'ont plus l'utilité et/ou de prendre d'autres objets sans compter. Il n'y a aucune notion de troc ou de réciprocité.

Ce même service organise également des « Repair café » chaque trimestre. Ces évènements réguliers consistent à se réunir dans un lieu déterminé où des outils sont mis à disposition. Les usagers sont invités à venir avec des objets qu'ils ont à réparer. Ils sont accompagnés par des volontaires. Outre la réduction des déchets, les objectifs de cette démarche sont de transmettre des connaissances et renforcer la cohésion sociale entre les habitants des environs.



Figure 16 : Exemples d'affiches des évènements organisés par le pôle jeunesse de la CCSE

# 4.3. Autres politiques territoriales transversales

Un plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est en cours d'élaboration sur le territoire. Celui-ci a pour objectif de limiter l'impact des activités du territoire sur le climat en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES) et de réduire la vulnérabilité du territoire. Actuellement, un diagnostic est en cours de réalisation à l'échelle du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Retz (PETR). Il en résultera une stratégie décrite et chiffrée qui sera déclinée, à l'échelle de chaque intercommunalité du PETR, en un plan d'actions.

Le PETR du Pays de Retz porte également un Projet Alimentaire Territorial suite à l'appel à projet régional lancé en 2018 par l'ADEME, la Région et la DRAAF. Celui-ci a pour objectif de relocaliser



l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines et en limitant le gaspillage.

La CCSE dispose d'une instance de démocratie participative unique en son genre : le Conseil de Développement Sud Estuaire. Cette assemblée, constituée de membres bénévoles issus de la société civile, est une instance de consultation et de proposition sur les orientations majeures des politiques publiques locales. A partir de 2019, le conseil de développement va orienter ses travaux vers la démocratie participative et le PCAET.

**Impact sur le PLPDMA :** Des synergies entre le PLPDMA et le Projet Alimentaire Territorial pourront être mises en place notamment sur les problématiques liées au gaspillage alimentaire.

# 5. Identification des partenaires potentiels du PLPDMA

Type d'acteurs	Acteurs potentiels
Communauté de	Bureau : 1 Président et 6 Vice-Présidents
communes Sud	Les agents de la CCSE
Estuaire	
	Corsept
	Frossay
Mairies des communes	Paimboeuf
de la CCSE	Saint-Brevin-les-Pins
	Saint-Père-en-Retz
	Saint-Viaud
	Région Pays de la Loire
	Chambres consulaires : Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA), la
	Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et la Chambre de l'Agriculture
	Conseil départemental de Loire-Atlantique (44)
Acteurs institutionnels	Nantes Métropole
Acteurs institutionnels	Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays de Retz
	Pornic Agglo Pays de Retz
	Communauté de Communes Sud Retz Atlantique
	Communauté de Communes de Grand Lieu
	Offices et Tourisme et Syndicats d'Initiative intercommunaux
	Associations environnement (Association Estuairez-vous, Nature et
	Environnement Brevinois,)
	Association « Les amis de Saint Brevin »
	Collectifs citoyens (Les incroyables comestibles Brevinois, Incroyables
Associations locales et	comestibles VITALien,)
autres	Association jeunesse (Maison des Jeunes, Périscolaires)
0.0.0.00	Association pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP)
	Association des parents d'élèves
	Association Familiale du Pays de Retz
	Quai vert



	Atelier de Retz'Emploi
Structures de	Inseretz
l'économie sociale et	Retz'activités
solidaire	Secours humanitaire
	Croix Rouge
	ADEME, Réseau A3P
Organismes	CITEO, COREPILE, DASTRI, EcoDDS, Ecomobilier, EcoTLC, Ecosystemes,
partenaires et	Recylum
prestataires	VEOLIA
	COVED
	Entreprises locales
Autres professionnels	Association des Entreprises du Sud Estuaire
Autres professionneis	Les associations de commerçants et d'artisans des communes
	Fédération Régionale de l'hôtellerie de plein air – Pays de la loire

Tableau 9: Acteurs potentiels du PLPDMA

# 6. Synthèse du diagnostic

A partir des éléments de diagnostic présentés précédemment, il est possible de construire une matrice « AFOM » (Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces) du territoire de la CCSE. Les atouts et faiblesses sont directement liés au fonctionnement interne de la CCSE ou de l'équipe projet, tandis que les opportunités et les menaces sont externes à la collectivité donc imposées. Cette matrice a pour objectif de faire ressortir les principales lignes stratégiques qui sont apparues dans le diagnostic afin de contribuer au choix et à la construction du plan d'actions de prévention. A cette fin, la matrice est structurée selon 4 axes résumés dans le schéma ci-dessous :

	Positif	Négatif
Facteurs internes à la CCSE	ATOUTS	FAIBLESSES
Facteurs externes	OPPORTUNITES	MENACES



ATOUTS FAIBLESSES

Financement du service	Redevance spéciale pour les professionnels calculée par rapport à la quantité de déchets collectés	Grille tarifaire appliquée aux ménages déconnectée des quantités de déchets produites et de l'utilisation du service
Organisation	Changement d'organisation récent de la collecte, nouvel intérêt des usagers pour cette problématique	Le traitement des OMr par unité de tri-compostage à l'Eco-centre n'est pas propice à la gestion in situ des biodéchets (compostage individuel ou collectif)
de la gestion des déchets	Le tri de tous les emballages pourrait permettre une réduction de fréquence de collecte des OMr incitant d'autant plus à leur réduction	L'absence de contrôle d'accès en déchèterie est responsable de nombreux apports exogènes difficiles à quantifier
Actions de	Partenariat déjà existant avec un acteur de l'ESS – Filière du réemploi déjà en place	Peu d'actions de prévention engagées ou pérennisées par le service
sensibilisation	Quelques actions de communication sur la thématique de la prévention réalisées (outils de communication existants)	Actions de communication et sensibilisation principalement axées sur le tri  Peu de moyens humains internes
Connaissances sur l'évolution des tonnages	Ratio OMr en baisse depuis quelques années	Ratio de déchets verts collectés en déchèterie très importante.  Pas de campagne de caractérisations de OMR réalisées  difficultés à évaluer les gisements prioritaires d'évitement ou de réduction.

	OPPORTUNITES	MENACES
Caractéristiqu es du territoire	Grande majorité d'habitations individuelles (hors Saint Brévin) permettant le développement du compostage individuel	Territoire très saisonnier impactant la production de déchets et rendant les actions de sensibilisation plus difficile pour cette catégorie d'usagers (touristes et habitants de résidence secondaires)
		Population en forte croissance
Politiques territoriales et relations avec les acteurs	Dynamique de territoire active sur les thématiques liées au développement durable (Programme locaux de prévention en œuvre sur les territoires voisins, PCAET, PAT)  Maillage d'acteurs engagés sur le territoire en	Peu d'échanges avec les acteurs du territoire
	faveur de la réduction des déchets	
Implication		
des usagers	Une population scolarisée déjà sensibilisée à la	
sur les	problématique du tri des déchets	Confusion des particuliers et des professionnels entre
questions liées	Des usagers prêts à développer des comportements	le tri des déchets à la prévention des déchets
à la gestion	vertueux	
des déchets		

Tableau 10 : Matrice AFOM



# 7. Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

## 7.1. Objectifs stratégiques et quantitatifs

#### **Objectifs quantitatifs**

La LTECV fixe comme objectif de réduire de 10% la quantité (en kg/hab/an) de DMA en 2020 par rapport à 2010. Le lancement du PLPDMA en 2020 ne permet pas la réalisation de cet objectif dans le délai imparti. Les objectifs sont donc fixés sur la base du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets et économie circulaire des Pays de la Loire qui répond aux obligations de l'ensemble des documents réglementaires.

Pour les objectifs quantitatifs de la CCSE, l'année de référence est 2010. Il est convenu que les objectifs à atteindre sont les suivants :

Réduire les quantités de DMA (en kg/hab/an) de 10% en 2025 par rapport à 2010

Pour le calcul des objectifs, c'est la population INSEE qui sera prise en compte.

	Sur population municipale INSEE
Ratio 2010	864 kg/hab
Objectif à atteindre en 2025	777 kg/hab
Derniers ratios connus 2018	971 kg/hab
A réduire entre 2018 et 2025	-194 kg/hab soit -19.97 %
Réduction annuelle sur 6 ans de PLP	-39 kg/hab/an

#### Objectifs stratégiques et priorités

D'un point de vue stratégique, le PLPDMA de la CCSE se fixe les objectifs stratégiques suivants :

- Contribuer aux objectifs nationaux et régionaux
- S'intégrer à la dynamique du Plan Climat-Air-Energie Territorial piloté par le PETR
- Cibler, sensibiliser et responsabiliser l'ensemble des acteurs du territoire
- Evaluer les ressources nécessaires pour mener à bien les actions définies



RIORITÉ 1

#### Éco-exemplarité de la communauté de communes et des communes adhérentes

Afin d'assurer une cohérence entre les actions conduites auprès des habitants et des acteurs du territoire et les collectivités les conduisant, il est essentiel qu'elles-mêmes se saisissent de la question et puissent être exemplaires dans ce domaine.

#### La gestion de proximité des biodéchets

#### La réduction de la production de déchets verts en déchèterie

RIORITÉ

Le compostage domestique, compostage partagé et compostage en établissement sont des actions qui répondent aux objectifs de généralisation du tri à la source des biodéchets demandée dans la LTECV d'ici 2025.

L'objectif de réduction des déchets verts fixé par le PRPGD Pays de la Loire est très ambitieux (atteindre 58 kg/hab/an en 2031). Pour y tendre, il faudrait réduire les déchets verts de 98kg/hab d'ici à 2025 soit une réduction de 14 kg/hab/an chaque année. Ce volet est donc retenu comme prioritaire.

#### La lutte contre le gaspillage alimentaire

RIORITÉ 3

La loi n°2016-138 du 11/02/2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire précise l'obligation des collectivités à mettre en place « une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire au sein des services de restauration collective dont ils assurent la gestion. » (Art. L. 541-15-3.) ce volet est également retenu comme prioritaire.

Les biodéchets représentent 43% du gisement total des DMA produits sur le territoire de la CCSE (91 kg/hab dans les OMr et 239 kg/hab de déchets verts en déchèterie). Il s'agit du flux de déchets le plus important et qu'il est possible de réduire à la source par le biais de plusieurs actions. De plus, le PRPGD Pays de la Loire fixe comme objectif l'évitement de biodéchets à hauteur de 66,5 kg/hab/an en 2025 et 84,5 kg/hab/an en 2031 (soit les ¾ de l'objectif global de réduction des DMA).



#### 7.2. Axe d'interventions

En tenant compte des objectifs quantitatifs et stratégiques et des éléments de diagnostic disponibles, il a été choisi d'articuler le programme local de prévention des déchets autour de 6 axes de travail.

	Eléments de diagnostic justifiant le choix de cet axe de travail
AXE 1 Eco-exemplarité de la CCSE et des communes	Cet axe de travail est fixé comme priorité n°1.
AXE 2 Eviter la production des déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets	Le contexte est propice à la promotion de la pratique du compostage. Les quantités de déchets verts sont en constante augmentation depuis 2010 (+91% en tonnages / +66% en kg/hab/an). En parallèle, le territoire est composé à plus de 80% d'habitat pavillonnaire propice à la gestion in situ des déchets de jardin et des déchets de cuisine. Il s'agit également d'une obligation car la LTECV prévoit qu'avant 2025 chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles.
AXE 3 Sensibiliser les ménages aux pratiques éco-responsables	Cet axe de travail rentre en parfaite adéquation avec le projet du PCAET et le projet alimentaire territorial axé sur le gaspillage alimentaire.  Par ailleurs, l'élargissement récent des consignes de tri à l'ensemble des emballages a relancé la pratique du tri dans les foyers. On constate +50% d'emballages triés sur les premiers mois de mise en place par rapport à l'année précédente. Dans ce contexte favorable, il parait opportun de sensibiliser les ménages plus largement aux pratiques écoresponsables.
	De plus, la mise en place de la collecte en apport volontaire des papiers encourage le déploiement du dispositif STOP PUB.  Les façades ouest et nord du territoire, respectivement bordées par
AXE 4 Promouvoir le tourisme éco- responsable	l'océan Atlantique et la Loire, en font un territoire à forte attraction touristique. La population saisonnière est une cible qu'il est important de sensibiliser car très largement représentée sur le territoire en période estivale.
AXE 5 Impulser et essaimer les bonnes pratiques auprès des entreprises	Le territoire dynamique dispose de nombreuses entreprises qu'il est important de sensibiliser. Le service Développement Economique de la CCSE pourra être impliqué sur ce volet.
AXE 6 Développer le circuit du réemploi et structurer un réseau d'acteurs	L'Atelier du Retz Emploi est un acteur du réemploi très actif sur le territoire, déjà soutenu par la CCSE.  Par ailleurs, suite à la suppression récente de la collecte des encombrants, la promotion des solutions de réemploi doit être élargie.

Tableau 11 : Justifications du choix des différents axes de travail



#### 7.3. Programme d'actions et potentiel de réduction

Différentes actions ont été définies pour chacun des axes de travail. Pour chaque axe de travail, le tableau ci-après liste les actions envisagées ainsi que le potentiel de réduction des déchets associés.

AXE 1 Eco-exemplarité de la CCSE et des communes AXE 2 Eviter la production des déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets AXE 3 AXE 3 AXE 3 AXE 3 AXE 4 AXE 3 AXE 3 Sensibiliser les AXE 3 AXE 3 Sensibiliser les AXE 4 Promouvoir le tourisme écoresponsables AXE 4 Promouvoir le tourisme écoresponsable AXE 5 Impulser et essaimer les bonnes pratiques de la prévention des déchets AXE 5 Impulser et essaimer les bonnes pratiques AXE 5 Impulser et essaimer les bonnes pratiques AXE 5 Impulser et essaimer les diffuser des outils et actions 3.3 → Diffuser les outils de bonnes pratiques AXE 5 Impulser et essaimer les bonnes pratiques AXE 5 Impulser et essaimer les développement de pratiques de la prévention des déchets verts (paillage, mulching, broyage) AXE 5 Impulser et essaimer les bonnes pratiques AXE 5 Impulser et essaimer les donnes pratiques AXE 6 Développer le circuit du réemploi et structurer un réseau d'acteurs  Total potentiel de réduction mesurable Objectif à atteindre  ACTION 1.2 → Econostruire et diffuser des outils les deutils et els adustils et la 121,97 kg/hab  Non quantifiable  121,97 kg/hab OMr  121,97 kg/hab OMr  121,97 kg/hab OMr  121,97 kg/hab OMr  124 kg/hab DV  ACTION 2.3 → Impulser et essaimer les bonnes pratiques alternatives à la production des déchets verts (paillage, mulching, broyage) Action 3.2 → Sensibiliser les bonnes pratiques alternatives à la production des déchets verts (paillage, mulching, broyage) Action 3.3 → Diffuser les outils de bonnes pratiques Action 4.1 → Mobiliser les acteurs du tourisme autour de la prévention des déchets Action 5.1 → Déployer des outils et actions de communication en faveur de la prévention des déchets Action 5.2 → Organiser des temps d'échanges et de mise en réseau des acteurs ACTION 3.3 → Mettre en place des opérations témoins / Non quantifiable ACTION 3.3 → Mettre en place des opérations témoins / Non quantifiable ACTION 3.3 → Mettre en place des opérations témoins / Non quantifiable ACTION 3.3 → Mettre en place des opérations témo		Actions envisagées	Potentiel de réduction sur 6 ans	Flux
AXE 2 Action 3.2 → Sensibiliser les ménages aux pratiques ecoresponsables  AXE 4 Promouvoir le tourisme écoresponsables  AXE 4 Promouvoir le tourisme écoresponsable  AXE 5 Impulser et essaimer les bonnes pratiques auprès des entreprises et services techniques auprès des entreprises et services techniques alimentaire pratiques de la prévention des déchets de la prévention des déchets de la prévention des déchets verts (paillage, mulching, broyage)  AXE 3 Action 2.3 → Impulser et essaimer les bonnes pratiques alimentaire  AXE 3 Action 3.1 → Déployer le dispositif Stop Pub  AXE 4 Promouvoir le tourisme écoresponsables  AXE 4 Action 4.1 → Mobiliser les acteurs du tourisme autour de la prévention des déchets  ACTION 4.2 → Accompagner le développement d'évènements éco-responsables  AXE 5 Impulser et essaimer les bonnes pratiques auprès des entreprises des entreprises  AXE 6 Développer le circuit du réemploi et structurer un réseau d'acteurs  Total potentiel de réduction mesurable  Non quantifiable  121,97 kg/hab OMr  14 kg/hab DV  Non quantifiable OMr  Non quantifiable OMr  3,45 OMr  Non quantifiable OMr  3,45 OMr  Non quantifiable OMr  3,45 OMr  Non quantifiable OMr  Action 5.1 → Déployer des outils et actions de communication en faveur de la prévention des déchets  Action 5.2 → Organiser des temps d'échanges et de mise en réseau des acteurs  ACTION 5.3 → Mettre en place des opérations témoins / appels à projets  ACTION 5.3 → Accompagner et initier les pratiques du réemploi et structurer un réseau d'acteurs  Total potentiel de réduction mesurable  Tout-venant			Non quantifiable	-
Eviter la production des déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets  ACTION 2.2 → Encourager le développement de pratiques alternatives à la production des déchets verts (paillage, mulching, broyage)  ACTION 2.3 → Impulser et essaimer les bonnes pratiques alimentaire  AXE 3  Sensibiliser les ménages aux pratiques écoresponsables  AXE 4  Promouvoir le tourisme écoresponsables  AXE 5  Impulser et essaimer les bonnes pratiques des alimentaire  AXE 6  Développer le circuit du réemploi et structurer un réseau d'acteurs  ACTION 2.3 → Encourager le développement des déchets verts (paillage, mulching, broyage)  ACTION 2.3 → Impulser et essaimer les bonnes pratiques auprès des entreprises et services techniques  ACTION 3.1 → Déployer le dispositif Stop Pub  ACTION 3.2 → Sensibiliser les outils de bonnes pratiques  ACTION 3.3 → Diffuser les outils de bonnes pratiques  ACTION 3.3 → Diffuser les outils de bonnes pratiques  ACTION 3.3 → Diffuser les acteurs du tourisme autour de la prévention des déchets  ACTION 4.2 → Accompagner le développement d'évènements éco-responsables  ACTION 5.1 → Déployer des outils et actions de communication en faveur de la prévention des déchets  ACTION 5.1 → Déployer des outils et actions de communication en faveur de la prévention des déchets  ACTION 5.2 → Organiser des temps d'échanges et de mise en réseau des acteurs  ACTION 5.3 → Mettre en place des opérations témoins / appels à projets  ACTION 5.3 → Mettre en place des opérations témoins / appels à projets  ACTION 5.4 → Accompagner et initier les pratiques du réemploi présente sur le territoire  Total potentiel de réduction mesurable  Tout-venant	la CCSE et des	Action 1.2 → Co-construire et diffuser des outils	Non quantifiable	-
alternatives à la production des déchets verts (paillage, mulching, broyage)  Action 2.3 → Impulser et essaimer les bonnes pratiques auprès des entreprises et services techniques  AXE 3  Sensibiliser les ménages aux pratiques écoresponsables  AXE 4  Promouvoir le tourisme écoresponsable  AXE 5  Impulser et essaimer les bonnes pratiques de la prévention des déchets  ACtion 4.1 → Mobiliser les acteurs du tourisme autour d'évènements éco-responsables  AXE 5  Impulser et essaimer les bonnes pratiques auprès des entreprises  ACtion 5.1 → Déployer des outils et actions de communication en faveur de la prévention des déchets  ACtion 5.2 → Organiser des temps d'échanges et de mise en réseau des acteurs  ACtion 5.3 → Mettre en place des opérations témoins / appels à projets  ACtion 6.2 → Consolider et soutenir la filière du réemploi présente sur le territoire  Total potentiel de réduction mesurable  14 kg/hab  DV  At kg/hab  Papier  Non quantifiable  Non quantifiable  14 kg/hab  DV  At kg/hab  Papier  Non quantifiable  Non quantifiable  - Non quantifiable  - Non quantifiable  - Non quantifiable  - Tout-venant  Tout-venant		.,	121,97 kg/hab	OMr
Sensibiliser les ménages aux pratiques écoresponsables  AXE 4 Promouvoir le tourisme écoresponsable  AXE 5 Impulser et essaimer les bonnes pratiques auprès des entreprises  AXE 6 Développer le circuit du réemploi et structurer un réseau d'acteurs  AXE 6 Développer le circuit du réemploi et structurer un réseau d'acteurs  Action 3.2 → Sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire  Action 3.2 → Sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire  Action 3.3 → Diffuser les outils de bonnes pratiques  Action 4.1 → Mobiliser les acteurs du tourisme autour de la prévention des déchets  Action 4.2 → Accompagner le développement d'évènements éco-responsables  Action 5.1 → Déployer des outils et actions de communication en faveur de la prévention des déchets  Action 5.2 → Organiser des temps d'échanges et de mise en réseau des acteurs  Action 5.3 → Mettre en place des opérations témoins / appels à projets  Action 6.1 → Accompagner et initier les pratiques du réemploi  Action 6.2 → Consolider et soutenir la filière du réemploi présente sur le territoire  Tout-venant  Tout-venant	des déchets verts et encourager la gestion de proximité des	Action 2.2 → Encourager le développement de pratiques alternatives à la production des déchets verts (paillage, mulching, broyage)  Action 2.3 → Impulser et essaimer les bonnes pratiques	14 kg/hab	DV
ménages aux pratiques écoresponsables  AXE 4 Promouvoir le tourisme écoresponsable  AXE 5 Impulser et essaimer les bonnes pratiques auprès des entreprises  AXE 6 Développer le circuit du réemploi et structurer un réseau d'acteurs  Maxe 6 Développer le circuit du réemploi et structurer un réseau d'acteurs  Action 3.3 → Diffuser les outils de bonnes pratiques Action 3.3 → Diffuser les outils de bonnes pratiques Action 4.1 → Mobiliser les acteurs du tourisme autour de la prévention des déchets  Action 4.2 → Accompagner le développement d'évènements éco-responsables  Action 5.1 → Déployer des outils et actions de communication en faveur de la prévention des déchets  Action 5.2 → Organiser des temps d'échanges et de mise en réseau des acteurs  Action 5.3 → Mettre en place des opérations témoins / appels à projets  Action 6.1 → Accompagner et initier les pratiques du réemploi  Action 6.2 → Consolider et soutenir la filière du réemploi  Tout-venant  Total potentiel de réduction mesurable  147,71 kg/hab	AXE 3	Action 3.1 → Déployer le dispositif Stop Pub	8,24 kg/hab	Papier
responsables  AXE 4 Promouvoir le tourisme écoresponsable  AXE 5 Impulser et essaimer les bonnes pratiques  AXE 6 Développer le circuit du réemploi et structurer un réseau d'acteurs  Total potentiel de réduction mesurable  AXE 6 Total potentiel de réduction mesurable  AXE 6 Promouvoir le de la prévention des déchets  Action 4.2 → Accompagner le développement d'évènements éco-responsables  Action 4.2 → Accompagner le développement d'évènements éco-responsables  Action 5.1 → Déployer des outils et actions de communication en faveur de la prévention des déchets  Action 5.2 → Organiser des temps d'échanges et de mise en réseau des acteurs  Non quantifiable		· , ·	Non quantifiable	OMr
Promouvoir le tourisme éco-responsable d'évènements éco-responsables  AXE 5 Impulser et essaimer les bonnes pratiques auprès des entreprises  AXE 6 Développer le circuit du réemploi et structurer un réseau d'acteurs  Déployer des outils et actions de communication en faveur de la prévention des déchets  Action 5.1 → Déployer des outils et actions de communication en faveur de la prévention des déchets  Action 5.2 → Organiser des temps d'échanges et de mise en réseau des acteurs  Action 5.3 → Mettre en place des opérations témoins / appels à projets  Action 6.1 → Accompagner et initier les pratiques du réemploi  Action 6.2 → Consolider et soutenir la filière du réemploi présente sur le territoire  Total potentiel de réduction mesurable  147,71 kg/hab		Action 3.3 → Diffuser les outils de bonnes pratiques	Non quantifiable	-
responsable  AXE 5 Impulser et essaimer les bonnes pratiques auprès des entreprises  AXE 6 Développer le circuit du réemploi et structurer un réseau d'acteurs  Action 6.1 → Accompagner et initier les pratiques du réseau d'acteurs  Action 6.2 → Consolider et soutenir la filière du réemploi présente sur le territoire  ACTION 5.1 → Déployer des outils et actions de communication en faveur de la prévention des déchets  Action 5.2 → Organiser des temps d'échanges et de mise en réseau des acteurs  Action 5.3 → Mettre en place des opérations témoins / appels à projets  Action 6.1 → Accompagner et initier les pratiques du réemploi et structurer un réseau d'acteurs  Total potentiel de réduction mesurable  147,71 kg/hab			3,45	OMr
communication en faveur de la prévention des déchets  Action 5.2 → Organiser des temps d'échanges et de mise en réseau des acteurs  Action 5.3 → Mettre en place des opérations témoins / appels à projets  AXE 6  Développer le circuit du réemploi et structurer un réseau d'acteurs  Action 6.1 → Accompagner et initier les pratiques du réemploi  Total potentiel de réduction mesurable  Non quantifiable -  Tout-venant -  Total potentiel de réduction mesurable 147,71 kg/hab		, ,	0,05	OMr
essaimer les bonnes pratiques auprès des entreprises  Action 5.2 → Organiser des temps d'échanges et de mise en réseau des acteurs  Action 5.3 → Mettre en place des opérations témoins / appels à projets  AXE 6  Développer le circuit du réemploi et structurer un réseau d'acteurs  Action 6.1 → Accompagner et initier les pratiques du réemploi et structurer un réseau d'acteurs  Total potentiel de réduction mesurable  Non quantifiable - Non quantifiable - Non quantifiable - Tout-venant - Tout-venant - Total potentiel de réduction mesurable - Non quantifiable - N		• •	Non quantifiable	-
Action 5.3 → Mettre en place des operations temoins / appels à projets  AXE 6 Développer le circuit du réemploi et structurer un réseau d'acteurs  Action 6.1 → Accompagner et initier les pratiques du réemploi et soutenir la filière du réemploi Non quantifiable  Action 6.2 → Consolider et soutenir la filière du réemploi présente sur le territoire  Total potentiel de réduction mesurable  147,71 kg/hab	essaimer les bonnes		Non quantifiable	-
Développer le circuit du réemploi et structurer un réseau d'acteurs  Total potentiel de réduction mesurable  Non quantifiable -  Non quantifiable -  Non quantifiable Tout-venant -  147,71 kg/hab		·	Non quantifiable	-
et structurer un réseau d'acteurs  Action 6.2 → Consolider et soutenir la fillere du reemploi présente sur le territoire  Non quantifiable Tout-venant 147,71 kg/hab			Non quantifiable	-
	et structurer un	·	Non quantifiable	Tout-venant
Objectif à atteindre 190 kg/hab		Total potentiel de réduction mesurable	147,71 kg/hab	
		Objectif à atteindre	190 kg/hab	

Tableau 12 : Potentiel de réduction par action

Il est extrêmement difficile d'estimer le potentiel de réduction de certaines actions. De plus, il n'existe pas de données permettant d'estimer la réduction des Déchets d'Activité Économique induits par les actions de l'axe 5. De ce fait, le potentiel de réduction réel est probablement très supérieur à celui calculé ci-avant.

Le détail de chacune des actions est présenté en annexe 3.



# 7.4. Calendrier prévisionnel de mise en œuvre des actions

Tableau 13 : Calendrier prévisionnel de mise en œuvre des actions

	Actions	An	née N	V	N	+1		N+2	ı	1+3	N+4		N	+5
	Actions	S1	S2	2	<b>S3</b>	<b>S4</b>	S	S 6	<b>S7</b>	<b>S8</b>	<b>S9</b>	<b>S10</b>	<b>S11</b>	<b>S12</b>
Axe 1	Eco-exemplarité de la CCSE et des communes													
1.1	Former et sensibiliser les élus et agents aux bonnes pratiques													
	Etablir un diagnostic sur les déchets produits													
	Organiser des réunions d'informations de la démarche de PLPDMA et de présentation des résultats du diagnostic / Identifier des référents volontaires													
	Définir le contenu et les modalités de formation à la prévention des déchets													
	Former les agents référents / Organiser un groupe de travail avec les référents pour identifier et organiser les actions à mettre en œuvre													
	Tester et déployer les actions retenues													
1.2	Co-construire et diffuser des outils pratiques													
	Organiser des ateliers d'intelligence collective afin de définir les axes de travail et de proposer des actions / outils pratiques													
	Expérimenter et suivre de nouvelles pratiques													
	Formaliser les retours d'expériences et définir une stratégie de diffusion des outils et actions													
Axe 2	Encourager la réduction des déchets verts et la gestion de proximité des biodéchets													
2.1	Développer le compostage individuel et partagé													
	Elaborer un guide du compostage / Recenser les partenaires en vue d'organiser des ateliers découvertes / Définir les besoins en équipements													
	Organiser des ateliers découvertes et astuces du compostage													
	Distribuer les équipements aux ménages (composteur, outils, guide)													



	Actions		née	N	N+1				N+2		ı	N+3		N+4		ı	l+5
	Actions	<b>S1</b>		<b>S2</b>	Sã	3	<b>S4</b>	S5	; ;	<b>S</b> 6	<b>S7</b>	S	1	S2	S3	<b>S4</b>	<b>S5</b>
2.2	Encourager le développement de pratiques alternatives à la production des déchets ve	erts (	pai	llag	ge, n	nulc	hing	g, br	oya	ge)							
	Rédiger et distribuer le guide des pratiques alternatives à la production de déchets verts																
	Recenser les entreprises et partenaires potentiels																
	Organiser des démonstrations et des sessions de broyage en déchèterie																
	Organiser des ateliers d'échanges et d'astuces																
2.3	Impulser et essaimer les bonnes pratiques auprès des entreprises et services technique	es															
	Recenser l'ensemble des acteurs																
	Mettre en réseau les acteurs du territoire																
	Mettre en place des actions pour répondre aux besoins (proposer des formations par exemple à la pratique du fauchage tardif)																
Axe 3	Sensibiliser les ménages aux pratiques éco-responsables	<u> </u>															
3.1	Déployer le dispositif Stop Pub																
	Recenser les partenaires potentiels et les contacter																
	Mettre en œuvre des partenariats et des conventions avec les partenaires Etablir les supports de communication et de sensibilisation des habitants																
	Distribuer les autocollants Stop Pub (commerces de proximités, bureau de poste, journal de la collectivité)																
3.2	Sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire																
	Recenser les partenaires potentiels, les contacter et définir les actions à développer																
	Etablir les partenariats et les outils de communication																
	Mettre en œuvre les actions : Mise en place d'ateliers d'initiation, organiser des évènements festifs (repas à base d'invendus, etc.), accompagner les ménages sur les lieux d'achats (coaching)																



		An	né	e N	ľ	N+1		N	l+2		N+	+3	N	+4	N	+5
	Actions			S2	S3	9	<b>S4</b>	<b>S5</b>	<b>S6</b>	S	7	<b>S1</b>	<b>S2</b>	<b>S3</b>	<b>S4</b>	<b>S5</b>
3.3	Diffuser les outils de bonnes pratiques															
	Elaborer les outils de communication / Définir le cadre de l'opération témoin "foyers zéro déchet"															
	Opérations foyers témoins															
	Communiquer sur les résultats de l'opération foyers témoins															Ш
	Organiser des ateliers d'échanges															
Axe 4	Promouvoir le tourisme éco-responsable															
4.1	Mobiliser les acteurs du tourisme autour de la prévention des déchets															
	Identifier les acteurs du tourisme du territoire															
	Organiser des temps d'échanges et de réflexion afin de mettre en réseau et de définir une stratégie commune															
	Déployer la stratégie retenue (compostage dans les campings, kit pique-nique zéro déchets, vaisselle réutilisable, vrac, réduction des produits individuels, gourdes de randonnées, etc.)															
	Organiser une journée annuelle du "tourisme durable"															
4.2	Accompagner le développement d'évènements éco-responsables															
	Réaliser un état des lieux des déchets produits lors d'un évènement															
	Mutualiser les moyens matériels															
	Organiser des temps d'échanges et de mise en réseau															
	Organiser des actions communes : évènements "zéro déchets" Valoriser les évènements éco-responsables															
Axe 5	Impulser et essaimer les bonnes pratiques auprès des entreprises															
5.1	Déployer des outils et actions de communication en faveur de la prévention des déche	ts														
	Identifier les partenaires															
	Organiser des ateliers d'intelligence collective afin de concevoir et animer une stratégie de communication															
	Construire les outils de communication															
	Diffuser les outils															



	A. e	Ann	ée N	N	+1	N	l+2	N-	+3	N-	+4	N-	+ <b>5</b>
	Actions	<b>S1</b>	<b>S2</b>	<b>S3</b>	<b>S4</b>	<b>S5</b>	<b>S6</b>	<b>S7</b>	<b>S1</b>	<b>S2</b>	S3	<b>S4</b>	S5
5.2	Organiser des temps d'échanges et de mise en réseau des acteurs												
	Identifier les acteurs et assurer une mise en réseau												
	Organiser des évènements de rencontre et temps d'échanges : déjeuner, meeting												
5.3	Mettre en place des opérations témoins / appels à projets												
	Construire les modalités de l'opération "entreprises témoins"												
	Diffuser l'appel à projet et sélectionner les candidats												
	Suivre et accompagner les entreprises engagées												
	Mettre en valeur les résultats												
Axe 6	Axe 6 Développer le circuit du réemploi et structurer un réseau d'acteurs												
6.1	Accompagner et initier les pratiques du réemploi												
	Identifier les acteurs du territoire, définir le cadre de l'appel à projet												
	Lancer un appel à projet (plateforme d'échange, Repair Café, boîte à dons) et												
	sélectionner les projets												
	Suivre et accompagner la mise en œuvre des projets												
	Communiquer et mettre en valeur les initiatives engagées												
6.2	Consolider et soutenir la filière du réemploi présente sur le territoire												
	Identifier les acteurs relais et les mettre en réseau (déjeuner du réemploi)												
	Mettre en valeur les offres existantes (annuaire du réemploi, etc.)												
	Former et sensibiliser les gardiens de déchèteries aux pratiques du réemploi afin qu'ils												
	puissent orienter les usagers vers les structures du réemploi												
	Identifier les besoins communs (formations, locaux, etc.)												
	Organiser une manifestation du réemploi												_
	BILAN ANNUEL DU PLPDMA												



#### 7.5. Plan de financement

Pour mener à bien les actions du programme, des moyens humains sont à mettre en œuvre. L'ensemble des actions nécessitent également une communication efficace. Seuls les coûts plus spécifiques, quand ils ont estimables, sont précisés dans le tableau ci-dessous. Il s'agit des dépenses estimées pour la totalité de la durée du programme.

	Actions envisagées	Coût de l'action (€HT)	Coûts évités
AXE 1	Action 1.1 → Former et sensibiliser les élus et les		Non quantifiable
	agents aux bonnes pratiques.	actions retenues	Non quantinable
CCSE et des	Action 1.2 $\rightarrow$ Co-construire et diffuser des outils	A adapter en fonction des	Non quantifiable
communes	pratiques	actions retenues	Non quantinable
	Action 2.1 $\rightarrow$ Développer le compostage individuel	147 000 €	228 000 €
AXE 2	et partagé		
Eviter la production	Action 2.2 $\rightarrow$ Encourager le développement de		
des déchets verts et	pratiques alternatives à la production des déchets	15 000 €	5 200 €
encourager la gestion	verts (paillage, mulching, broyage)		
de proximité des	Action 2.3 → Impulser et essaimer les bonnes	A adapter en fonction des	
biodéchets	pratiques auprès des entreprises et services	actions retenues	Non quantifiable
	techniques		
AXE 3	Action 3.1 → Déployer le dispositif Stop Pub	2 000 €	2 100 €
Sensibiliser les	Action 3.2 → Sensibiliser à la lutte contre le	•	Non quantifiable
ménages aux	gaspillage alimentaire	actions retenues	
pratiques éco-	Action 3.3 → Diffuser les outils de bonnes pratiques	A adapter en fonction des	Non quantifiable
responsables		actions retenues	
AXE 4	Action 4.1 → Mobiliser les acteurs du tourisme	3 000 €	-
Promouvoir le	autour de la prévention des déchets		
tourisme éco-	Action 4.2 → Accompagner le développement	1 500 €	130 €
responsable	d'évènements éco-responsables		
AVE 5	Action 5.1 → Déployer des outils et actions de	A adapter en fonction des	Nam avvantifialala
AXE 5	communication en faveur de la prévention des	actions retenues	Non quantifiable
Impulser et essaimer	déchets  Action 5.2 → Organiser des temps d'échanges et de	A adaptas an famation doe	
les bonnes pratiques auprès des	mise en réseau des acteurs	actions retenues	Non quantifiable
entreprises	Action 5.3 → Mettre en place des opérations		
entreprises	témoins / appels à projets	actions retenues	Non quantifiable
AXE 6	Action 6.1 → Accompagner et initier les pratiques du		
Développer le circuit	· -	actions retenues	Non quantifiable
du réemploi et	·	actions retenues	
structurer un réseau	Action 6.2 → Consolider et soutenir la filière du	7 500 €	0€
d'acteurs	réemploi présente sur le territoire	7 300 C	0.0
	ávoir nour los actions mosurables sur los C ana du DID	176 000 6	244 120 6
Budget a pr	évoir pour les actions mesurables sur les 6 ans du PLP	176 000 €	244 130 €
	Budget ramené à l'année	29 333 €	40 688 €
	Budget ramené à l'habitant/an	0,99€	1,37€

Tableau 14 : Coûts engendrés et coûts évités par action



## 8. Annexes

## Annexe 1 : Ratios de collecte en kg/hab/an des déchets de la CCSE entre 2010 et 2018

				a	en kg/hab/an	/an				
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evo 2010/2018
Population totale CCSE	26403	26991	27135	27424	27751	28576	28831	29039	29 468	
Ordures ménagères résiduelles	287	282	276	273	269	259	255	251	247	-14,0%
Collecte sélective	47	47	46	44	45	44	43	44	45	-2,6%
Verre	48	46	45	44	47	46	47	48	51	7,2%
Ordures Ménagères et Assimilés	381	375	367	362	361	349	345	342	343	<b>%6′6-</b>
Déchets végétaux	144	163	183	203	213	201	194	250	539	92'69
Tout-venant	125	129	122	66	92	94	101	117	128	2,5%
Gravats	140	137	136	137	128	138	130	147	150	7,0%
Bois	28	36	43	41	47	43	46	47	40	44,1%
Cartons	19	20	19	14	12	12	13	14	15	-22,1%
Métaux	18	21	16	19	20	19	22	22	20	11,0%
Papiers (bennes déchèteries)	3	4	4	3	5	4	4	4	4	41,7%
Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques	0	1	2	4	7	6	10	6	6	518,4%
Déchets d'amiante lié	0	0	3	3	3	1	1	1	0	-83,4%
Déchets Diffus Spécifiques (=déchets dangereux)	5	5	4	4	0	4	4	4	Données manquantes	-20,1%
Déchets d'éléments d'ameublement	0	0	0	0	0	7	6	14	18	160,6%
Déchets de déchèteries	482	516	531	527	230	534	535	628	624	29,4%
TOTAL Déchets Ménagers et Assimilés	864	891	868	889	891	882	880	920	296	12,0%

(calculés sur la base de la population municipale totale de l'INSEE)



# Annexe 2 : Détail de la composition des ordures ménagères résiduelles pour l'année 2018

			CCSE	Donnée (MODE	Données nationales (MODECOM 2017)
Flux	Produits	Ratio OMr 2018	% de chaque fraction d'Omr (estimation étude GIRUS)	Ratio OMr 2018	% de chaque fraction d'Omr
		Kg/hab/an	%	Kg/hab/an	%
Dáchata	Déchets alimentaires	75,4	31%	72,3	32%
Decilets	Produits alimentaires non consommés (sous emballages)	4'4	3%	7	3%
battesciples	Déchets de jardin	15,7	%9	3,8	2%
Daniara	Imprimés publicitaires	20,4	%8	19,7	%6
rapiers	Papier de bureautique	9,2	4%	8,9	4%
Emballagor	Emballages cartons plats	13,4	5%	12,9	%9
LIIIDallages	Bouteilles et flacons plastiques	5,9	2%	2,7	3%
Verre	Bouteilles en verre	38,7	16%	37,2	16%
TLC	Vêtements	<i>L'L</i>	3%	7,4	3%
	Textiles : fraction hygiènique	20,3	%8	19,5	%6
OMR	Textiles : fraction papiers souillés	14,4	9%	13,9	%9
	Sachets plastiques	14,5	%9	14	%9
	Petits appareils électroménagers	1,1	%0	2,9	1%
Dáchàtoriae	Produits chimiques	1,5	1%	1,5	1%
Decilerences	Piles et accumulateurs	0,1	%0	0,1	%0
	Autres déchets dangereux	1,2	0%	1,1	%0
	TOTAL	247	100,00%	227,9	100,00%

### **Annexe 3: Fiches actions**

Axe 1	Action 1.1
Eco-exemplarité	
de la CCSE et des	Former et sensibiliser les élus et agents aux bonnes pratiques
communes	
Contexte	Les collectivités du territoire sont peu, voir pas, engagées en matière de prévention des déchets. Il est indispensable que les collectivités s'engagent fermement dans des actions de prévention de leurs déchets, afin de montrer l'exemple, de valider et de crédibiliser la démarche auprès des habitants. Cet engagement passe par l'implication des agents et élus qui doivent être convaincus de l'intérêt de la démarche et des bénéfices individuels et collectifs que cette dernière peut appporter.
Objectifs	L'objectif de cette action est de former et sensibiliser les élus et agents des collectivités, en tant qu'acteurs du fonctionnement des collectivités, mais également en tant que citoyens et habitants du territoire. Il s'agit ainsi d'avoir des collectivités exemplaires, capables de montrer leurs attitudes de prévention, et sensibiliser la population.
Cibles	L'ensemble des agents et élus de la CCSE et des communes adhérentes
Partenaires	Organisme de formation, ADEME, association de sensibilisation à l'environnement, Région
Gisement mobilisable	
Potentiel de	
réduction sur 6	
années	
Moyens à mobiliser	<u>Humain</u> : Référents prévention des déchets au sein des services techniques et administratifs des collectivités, Chargé de mission prévention afin d'animer le processus d'éco-exemplarité <u>Matériel</u> : Support d'information de la démarche
	•Etablir un diagnostic sur les déchets produits par les collectivités et identifier les marges de progrès      •Organiser des réunions d'informations de la démarche de PLPDMA et de présentation des résultats du diagnostic auprès des élus et agents des services techniques et administratifs de la CCSE, mais également des communes      •Identifier des référents volontaires
Etapes clé - Calendrier	Définir le contenu et les modalités de formation à la prévention des déchets afin de les proposer en 1er lieu aux référents volontaires
	Organiser des sessions de formations  A l'issue de formation organiser un groupe de travail avec les référents pour identifier et organiser les actions à mettre en oeuvre
	•Tester et déployer les actions de sensiblisation retenues (mise en évidence des gestes éco-responsables, mise en valeur des retours d'expériences, organisation de rencontres, opération témoin, visite de l'Eco-centre ou de la plateforme de compostage de Corsept, intégrer l'aspect gestion et prévention des déchets au sein des DCE des collectivités, engager des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire au sein des cantines scolaire (gachimètre de pain,etc.), etc.) -> en lien avec l'action 1.2
	Nombre d'agents référents volontaires
Indicateurs	Nombre d'élus référents volontaires
1	land the state of
d'impacts et	Nombre d'actions mises en place
d'impacts et d'activités	Quantités de déchets produits (cibler en fonction des actions par exemple le papier



Axe 1	Action 1.2	
Eco-exemplarité de		
la CCSE et des	Co-construire et diffuser des outils prati	ques
communes	·	
Contexte	L'engagement actuel des collectivités du territoire en matière déchets est faible. Il est indispensable que les collectivités s'er des actions de prévention de leurs déchets, afin de montrer l'ocrédibiliser la démarche auprès des habitants. Cet engagemen des agents et élus qui doivent être convaincus de l'intérêt de l bénéfices individuels et collectifs que cette dernière peut app	ngagent fermement dans exemple, de valider et de at passe par l'implication la démarche et des
Objectifs	L'objectif de cette action est de construire avec les agents et é pratiques pour accompagner les agents, mais également les e habitants du territoire dans leur évolution de comportements	ntreprises et les
Cibles	L'ensemble des agents et élus de la CCSE et des communes ad	lhérentes
Partenaires	ADEME, Région	
Gisement		
mobilisable		
Potentiel de		
réduction sur 6		
années		
Moyens à mobiliser	<u>Humain</u> : Chargé de mission prévention, référents prévention services techniques et administratifs des collectivités, service en matière de communication <u>Matériel</u> : Outils de communication, moyens matériels spécific	communication / expert
Etapes clés - Calendrier	Organiser des ateliers d'intelligence collective afin de défin de proposer des actions / outils pratiques à tester      Expérimenter et suivre de nouvelles pratiques en vu de contrait pratiques adaptés à la réalité terrain      Formaliser les retours d'expériences et définir une stratége actions et outils pratiques	onstruire des outils
Indicateurs d'impacts et d'activités	Nombre de référents Nombre d'actions mises en oeuvre Quantités de déchets produits (cibler en fonction des actions consommé)	par exemple le papier



Axe 2	Action 2.1			
Encourager la réduction des déchets verts et la gestion de proximité des biodéchets	Développer le compostage individuel et	partagé		
Contexte	Les productions des déchets alimentaires et de déchets de ja sur le territoire. La collectivité se doit de proposer des soluti usagers afin de les accompagner dans la réduction de leur pr sensibiliser aux pratiques du compostage.	ons alternatives à ses		
Objectifs	Sensibiliser et former les ménages aux pratiques du compost Equiper les ménages en composteurs à hauteur de 30%	tage		
Cibles	L'ensemble des ménages du territoire			
Partenaires	ADEME, Maître composteur, Association de jardinage altern	atif		
Gisement	91,1 kg/hab/an au sein des Omr et 239 kg/hab/an de déchet	s verts en déchèterie dont		
mobilisable	91,1 kg compostable, soit un total de 182,2 kg/hab/an	T		
Potentiel de réduction sur 6 années	182,2 kg/hab/an en habitat individuel 70% taux de pratique 610 composteurs ditsribués chaque année 2,2 habitants par foyer en moyenne			
Moyens à mobiliser	Humain : Maître composteur à former  Matériel : Composteurs pour équiper 30% des ménages soit pour le compostage (mélangeur, bio seaux, guide)	3660 composteurs, outils		
	• Elaborer un guide du compostage (à associer avec le alternatives à la production de déchets verts) • Recenser les partenaires en vu d'organiser des ateli • Définir les besoins en équipements			
Etapes clé - Calendrier	•Organiser des ateliers découvertes et astuces du con 3-5-7	mpostage		
Trimestre 2-20  • Distribuer les équipements aux ménages (composteur, outils, guide)				
Indicateurs	Taux d'équipement / Nombre de composteurs distribués			
d'impacts et	Taux de pratique effective			
d'activités	Nombre de participants aux ateliers découvertes			
d'activités	Nombre de participants aux ateliers découvertes			



Axe 2	Action 2.2
Encourager la réduction des déchets verts et la gestion de proximité des biodéchets	Encourager le développement de pratiques alternatives à la production des déchets verts (paillage, mulching, broyage)
Contexte	La production de déchets verts est conséquente sur le territoire, et c'est une problématique pour la collectivité. Il faut donc encourager et accompagner les producteurs à se tourner vers des pratiques alternatives afin de limiter leur production de déchets verts.
Objectifs	Sensibiliser les ménages aux pratiques alternatives afin de réduire la production de déchets verts
Cibles	L'ensemble des ménages en habitat individuel du territoire
Partenaires	ADEME, Association de jardinage alternatif, Professionnels du paysage
Gisement	15,7 kg/hab/an au sein des OMr et 239 kg/hab/an de déchets verts en déchèterie, soit
mobilisable	un total de 254,7 kg/hab/an
Potentiel de	
réduction sur 6 années	
Moyens à mobiliser	<u>Humain</u> : Formateur spécialisé <u>Matériel</u> : Broyeur, guide, lieux d'échange, campagne de communication des résultats
	• Elaborer un guide guide des pratiques alternatives à la production de déchets verts  • Rencenser les entreprises proposant des solutions alternatives de gestion in situ des déchets vert sur le territoire  • Recencer les partenaires en vue d'organiser des ateliers découverte
Etapes clé - Calendrier	A partir du trimestre     Organiser des démonstrations et des sessions de broyage en déchèterie (2 fois par an)     Organiser des ateliers d'échanges et d'astuces en partenariat avec des associations et volontaires
Indicateurs	Nombre de participants aux sessions de broyage
d'impacts et	Nombre de m3 de déchets verts broyés
d'activités	Nombre de participant aux ateliers



Axe 2	Action 2.3
Encourager la réduction des déchets verts et la gestion de proximité des biodéchets	Impulser et essaimer les bonnes pratiques auprès des entreprises et services techniques
Contexte	La production de déchets de jardin est conséquente sur le territoire, et c'est une problématique pour la collectivité. Il faut donc encourager et accompagner les producteurs, notamment les gros producteurs comme les services techniques des communes, les paysagistes, etc. à se tourner vers des pratiques alternatives afin de limiter leur production de déchets verts.
Objectifs	Sensibiliser et mettre en réseau les entreprises et les services techniques aux pratiques alternatives afin d'impulser des actions en faveur de la réduction de la production de déchets verts.
Cibles	Les gros producteurs de déchets verts et les services techniques municipaux
Partenaires	ADEME, Association de jardinage alternatif, CCI, CMA
Gisement	
mobilisable	
Potentiel de	
réduction sur 6 années	
Moyens à mobiliser	Humain : Chargé de mission prévention  Matériel : Achat mutualisé de broyeur, lieux pour réaliser des formations et des sessions de broyage
	Recenser l'ensemble des acteurs      Mettre en réseau les gros producteurs de déchets via des groupes de travail, des matinées à thème, etc. afin d'identifier des synergies et d'identifier les besoins des
Etapes clé - Calendrier	Trimestre 11-13  • Accompagner les synergies identifiées (mutualisation d'outils par exemple de broyeurs)  • Mettre en place des actions pour répondre aux besoins (proposer des formations par exemple à la pratique du fauchage tardif, du fleurissement des trottoirs, du paillage, etc.)
to diameter and	
Indicateurs	Nombre de participants aux groupes de travail organisés
d'impacts et	Evolution de la quantité de déchets verts en déchèterie
d'activités	Nombre d'actions mises en œuvre



Axe 3	Action 3.1				
Sensibiliser les ménages aux pratiques éco- responsables	Déployer le dispositif Stop Pub				
Contexte	Les habitants du territoire sont peu, voire pas familiés à l'utilisation du Stop Pub. Un réel potentiel de réduction existe sur le flux des imprimés publicataires non sollicités.				
Objectifs	Sensibiliser les habitants à l'usage du Stop Pub : équiper 2000 boites aux lettres sur le territoire.  Développer des partenariats avec les distributeurs, les acteurs de l'immobiliers du territoire.				
Cibles	Tous les habitants du territoire				
Partenaires	Distributeurs, agences immobilières, syndics, bailleurs sociaux Commerces de proximités, bureau de poste				
Gisement mobilisable	20,4 kg/hab./an dans les Omr. Il n'existe pas de données sur la proportion d'imprimés non solicités présente dans le flux de papier collecté en apport volontaire				
Potentiel de réduction sur 6 années	2000 foyers supplémentaires (soit 401 foyers/an) 2,2 pers par foyers Taux de respect du STOP PUB par les distributeurs : 90% (source ADEME)  8,24 kg/hab/an				
Moyens à	Humain : Chargé de mission prévention				
mobiliser	Matériel : Supports de communication et de sensibilisation				
	•Recenser les partenaires potentiels et les contacter 1-3				
Etapes clé - Calendrier	• Mettre en oeuvre des partenariats et des conventions avec ces derniers • Etablir les supports de communication et de sensibilisation des habitants, notamment le Stop Pub qui sera distribué				
	• Distribuer les autocollants Stop Pub (commerces de proximités, bureau de poste, journal de la collectivité)  5-24				
Indicateurs	Nombre de STOP PUB distribués				
d'impacts et	Taux d'équipement des boîtes aux lettres (renseignements auprès de la Poste)				
d'activités	Nombre de partenariats et conventions signées				



Axe 3	Action 3.2
Sensibiliser les	Action 3.2
ménages aux	Consibility of laboratory to proville as allower to inc
pratiques éco-	Sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire
responsables	
	La production des déchets alimentaires des ménages du territoire est importante
Contexte	puisque 75,4 kg/hab/an est produit chaque année. Le gaspillage alimentaire dans la
	restauration collective est estimé à 120g/personne/repas.
	Sensibiliser les ménages à la lutte contre le gaspillage alimentaire et les accompagner
	pour faire évoluer leur pratique. A la démarche s'associe également le développement
Objectifs	de partenariats avec les commerces alimentaires présents sur le territoire.
	Le volet sensibilisation des établissements scolaires est également à privilégier.
	Tous les habitants du tarritaire
Cibles	Tous les habitants du territoire Les établissements ayant recours à de la restauration collective
	Service communication de la CCSE, Associations de sensibilisation à l'environnement,
Partenaires	cuisiniers indépendants, petits et grands commerces alimentaires, établissements scolaires et d'accueil de personnes agées, les communes, PETR
	scolaires et d'accdeil de personnes agées, les communes, FETK
Gisement	, , ,
mobilisable	75,4 kg / hab. / an
Potentiel de	Référence ADEME : réduction de 10 à 17,5 kg/participant à
réduction sur 6	une action/an
années	40 g/personne et par repas en restauration collective
Moyens à	Humain : Chargé de mission prévention qui coordonne les partenariats et organise
mobiliser	certains évènements
	Matériel : Supports de communication
	Recenser les partenaires potentiels et les contacter pour échanger et définir les actions à mettre en oeuvre
	5-8
	Mettre en oeuvre des partenariats et des conventions avec les partenaires
Etapes clé -	•Etablir les supports de communication et de sensibilisation des habitants (les 10
Calendrier	gestes pour lutter contre le gaspillage) et des établissements scolaires
Calcilation	
	Développer en lien avec les partenaires les actions de sensibilisation : Mise en place d'ateliers d'initiation, organiser des évènements festifs (repas à base)
	d'invendus, etc.), accompagner les ménages sur les lieux d'achats (coaching),
	doggy-bag 9-24
	Nombre d'actions réalisées
Indicateurs	Nombre partenariats
d'impacts et	Nombre de participants/établissements aux actions
d'activités	Volume hebdomadaire de bacs Omr levés avant et après la mise en place de l'action
	(et/ou évolution du poids des restes alimentaires)



Axe 3	Action 3.3		
Sensibiliser les ménages aux pratiques éco- responsables	Diffuser les outils de bonnes pratiques		
Contexte	Les habitants du territoire sont peu, voire pas familiarisés avec les pratiques éco- responsables.		
Objectifs	Elaborer les supports d'information et communication afin de diffuser les pratiques éco-responsables et de sensibiliser l'ensemble de la population.		
Cibles	Tous les habitants du territoire		
Partenaires	Service communication de la CCSE, Associations de sensibilisation à l'environnement, cuisiniers indépendants, petits et grands commerces alimentaires		
Gisement mobilisable			
Potentiel de			
réduction sur 6			
années			
Moyens à mobiliser	<u>Humain</u> : 1 chargé de mission prévention pour assurer le suivi de l'opération foyers témoins <u>Matériel</u> : Guide des pratiques éco-responsables, kit outils pratiques		
Etapes clé - Calendrier	Trimestre 11-16  •Etablir et distribuer un kit d'outils pratiques •Définir le cadre de l'opération témoin  •Engager, accompagner et suivre l'opération "foyer zéro déchet", envisager de proposer des récompenses de type panier bio, repas chez un restaurateur engagé  17-20  •Communiquer sur les résultats  Trimestre 21-22  •Organiser des ateliers d'échanges  17-24		
Indicateurs d'impacts et d'activités	Nombre de foyers témoins Nombre d'ateliers organisés et le nombre de participants associés Evolution des quantités de déchets produits par les foyers témoins		



Axe 4	Action 4.1		
Promouvoir le tourisme éco- responsable	Mobiliser les acteurs du tourisme autour de la prévention des déchets		
Contexte	Le territoire présente un fort attrait touristique. Certains établissements sont déjà engagés dans des démarches environnementales intégrant un volet déchets. Mais il est primordial que le secteur du tourisme devienne un partenaire majeur de la prévention des déchets, afin de relayer les bonnes pratiques à leur clientelle.		
Objectifs	Construire un réseau et mettre en relation les acteurs afin de faire bénéficier des retours d'expériences de chacun en vue de créer une dynamique en matière de prévention des déchets.		
Cibles	Tous les acteurs du tourisme (camping, hôtel, restaurant, collectivité, etc.)		
Partenaires	ADEME, office du tourisme, CCI, CMA, Conseil Départemental ,Fédération de l'Hotellerie de Plein Air		
Gisement mobilisable	75,4 kg / hab. / an		
Potentiel de réduction sur 6 années	Exemple sur une opération de compostage partagé en camping 500 emplacements équipés d'une solution de compostage 3,45 kg/hab/an 3 pers/emplacement Emplacement occupé 1/3 de l'année		
Moyens à mobiliser	Humain : Chargé de mission prévention  Matériel : Supports de communication, salle, animation, moyens matériels à déployer en fonction des actions retenues (composteurs collectifs,)		
	•Identifier les acteurs du toursime du territoire		
Etamos elá	Organiser des temps d'échanges et de réflexion afin de mettre en réseau et définir une stratégie commune		
Etapes clé - Calendrier	Déployer la stratégie retenue (compostage dans les campings, kit pique-nique zéro déchets, vaisselle réutilisable, vrac, réduction des produits individuels, etc.)		
	9-24 Trimestr e 9,13,17,21  • Organiser une journée annuelle du "tourisme durable" favorisant l'échange et l'émergence de nouvelles actions/synergies		
Indicateurs d'impacts et d'activités	Nombre d'acteurs participants aux temps d'échanges Nombre d'actions mises en œuvre		



Axe 4	Action 4.2		
Promouvoir le tourisme éco- responsable	Accompagner le développement d'évènements éco-responsables		
Contexte	Le territoire présente un fort attrait touristique et de multiples manifestations sont organisées chaque année (culturelles et sportives). Ces évènements sont des vitrines pour montrer l'engagement de la collectivité et sensibiliser de nombreuses personnes à la prévention des déchets.		
Objectifs	Réduire la production de déchets des évènements organisés sur le territoire de la CCSE via un accompagnement et une incitation à l'organisation d'évènements écoresponsables.		
Cibles	Tous les acteurs susceptibles d'organiser des évènements et	leurs visiteurs	
Partenaires	ADEME, office du tourisme, Conseil Départmental, associations, CCI, CMA, communes		
Gisement mobilisable			
Potentiel de réduction sur 6 années	Exemple sur une mise à disposition d'un kit de gobelets réutilisables Kit de 3000 gobelets kit emprunté 5 fois dans l'année (15000 utilisations) Une utilisation permet d'éviter 3 gobelets jetables 7g le gobelet jetable	0,05 kg/hab/an	
Moyens à mobiliser	Humain : Chargé de mission prévention pour l'animation du réseau, référent pour assurer la gestion de la mutualisation du matériel  Matériel : Kit évènement éco-responsable (éco-cup, guide)		
	Trimestre •Réaliser un état des lieux des déchets produits lors d'un é	vènement	
Etapes clé - Calendrier	• Mutualiser les moyens matériels : Définir les besoins, identifier une personne référente pour gérer la mutualisation (Eco-cup notamment)		
	Organiser des temps d'échanges et mise en réseau des acteurs sous forme de journée technique ou forum afin d'échanger et de mutualiser les retours d'expériences  9,11,17,19		
	•Organiser des actions communes : évènements "zéro déchet" •Valoriser les évènements éco-responsables		
Indicateurs d'impacts et d'activités	Nombre de gobelets réutilisables empruntés Nombre d'évènements "zéro déchet" Nombre de participants aux temps d'échanges Nombre d'actions mise en œuvre		



Axe 5	Action 5.1		
Impulser et essaimer les bonnes pratiques auprès des entreprises	Déployer des outils et actions de communication en faveur de la prévention des déchets		
Contexte	Les entreprises sont souvent de gros-producteurs de déchets. Elles ont un rôle à jouer dans la prévention en faisant évoluer leurs pratiques et développant de nouveaux modèles de production (utilisation des rebus de production, recyclage). Le manque d'informations et de connaissance en matière de prévention des déchets et surtout l'intérêt (économique, image, environnemental) que cela peut leur apporter ne favorise pas leur engagement.		
Objectifs	Construire des outils pratiques et les diffuser auprès des entreprises pour faciliter leur engagement en matière de prévention des déchets. Il s'agit de leur faire prendre conscience des enjeux de la prévention des déchets par exemple à travers la diffusion des retours d'expériences d'entreprises engagées sur le territoire (cf.action 5.3)		
Partenaires	Toutes les entreprises du territoire  ADEME, CCI, CMA, Représentants de groupement d'entreprises, Service communication de la CCSE		
Gisement mobilisable Potentiel de			
réduction sur 6 années Moyens à mobiliser	Humain : Chargé de mission prévention afin d'identifier les besoins techniques et collaborer à la création des outils de communication, Chargé de mission communication pour construire la stratégie et élaborer les outils de communication Matériel : Outils et supports de communication, salle		
Etapes clé - Calendrier	Trimestre  •Identifier les partenaires : représentants de groupement d'entreprises, CCI, CMA  5-6  Trimestre  •Organiser des ateliers d'intelligence collective avec les partenaires afin de concevoir et animer une stratégie de communication adapter aux entreprises  Trimestre  •Construire les outils de communication  9-20  •Diffuser les outils		
Indicateurs d'impacts et d'activités	Nombre d'acteurs impliqués Nombre d'outils développés Nombre d'outils diffusés		



Axe 5	Action 5.2		
Impulser et			
essaimer les			
bonnes pratiques	Organiser des temps d'échanges et de mise en réseau des acteurs		
auprès des			
entreprises			
Contexte	les entreprises sont souvent de gros-producteurs de déchets. Elles ont un rôle à jouer dans la prévention en faisant évoluer leur pratique et développant de nouveaux modèles de production (utilisation des rebus de production, recyclage).		
Objectifs	Favoriser les échanges entre les acteurs afin de faire émerger des synergies et des actions communes, mais également de mettre en valeur les retours d'expériences dans la perspective de faire boule de neige et créer une dynamique sur le territoire.		
Cibles	Toutes les entreprises du territoire		
Partenaires	ADEME, CCI, CMA, Représentants de groupement d'entreprises, Service communication de la CCSE		
Gisement	communication de la cest		
mobilisable			
Potentiel de			
réduction sur 6			
années			
Moyens à mobiliser	Humain : Chargé de mission prévention pour assurer la mise en réseau et l'organisation  Matériel : Salle		
	•Identifier les acteurs du territoire (fédération, entrepreneurs, etc) et assurer une mise en réseau		
Etapes clé - Calendrier	•Organiser des rencontres et temps d'échanges (déjeuner, meeting, etc.) éventuellement par typologie d'activité (BTP, Administratif, commerces, etc.) en vue de présenter les retours d'expériences (cf.action 5.3) et inciter les entreprises à s'engager		
Indicateurs	Nombre d'acteurs participants		
d'impacts et	Nombre d'entreprises engagées		
d'activités			



Axe 5	Action 5.3		
Impulser et	1.000.00		
essaimer les			
bonnes pratiques	Mettre en place des opérations témoins / appels à projets		
auprès des			
entreprises			
Contexte	Les entreprises sont souvent de gros-producteurs de déchets. Elles ont un rôle à jouer dans la prévention en faisant évoluer leurs pratiques et en développant de nouveaux modèles de production (utilisation des rebus de production, recyclage), mais ont généralement des difficultés à s'engager en matière de prévention par manque de visibilité des actions qui peuvent être engagées et des gains associés (économiques, sociétal, etc.)		
Objectifs	Mobiliser les entreprises afin de disposer de retours d'expériences locaux et créer une dynamique sur le territoire		
Cibles	Toutes les entreprises du territoire		
Partenaires	ADEME, CCI, CMA, Représentants de groupement d'entreprises, Service communication de la CCSE		
Gisement			
mobilisable			
Potentiel de			
réduction sur 6			
années			
Moyens à mobiliser	<u>Humain</u> : Chargé de mission pour assurer la coodination et le suivi de l'appel à projet <u>Matériel</u> : Supports de communication		
	•Construire les modalités de l'opération entreprises témoins, y intégrer notamment un axe sur la réduction des cartons (en lien avec la réduction de la collecte des cartons sur la zone de la Guerche)		
Etapes clé - Calendrier	• Diffuser l'appel à candidature et sélectionner les candidats 11-12		
	•Suivre et accompagner les entreprises engagées (réaliser un état des lieux, proposer des formations, organiser des ateliers, etc.)		
	•Mettre en valeur les résultats 17-20		
Indicatours	Nombre d'entreprises engagées		
Indicateurs	Evolution de la quantité de déchets produits par les entreprises engagées		
d'impacts et d'activités	Evolution de la quantite de déchets produits par les entreprises engagees		
u activites			



Axe 6	Action 6.1		
Développer le circuit du réemploi et structurer un réseau d'acteurs			
Contexte	Des pratiques de réemploi sont existantes sur le territoire (collecte du textile, magasin de seconde main), mais la visibilité des actions engagées reste restreintes.  L'accompagnement au développement d'actions, la mise en valeur et le soutien des initiatives permettrait de renforcer la dynamique de réemploi engagée sur le territoire.		
Objectifs	Sensibiliser la population à la pratique du réemploi Développer les pratiques du réemploi via le développement de lieux favorisant le réemploi : lieux d'échange, ateliers d'initiation, boite à dons, etc.		
Cibles	L'ensemble de la population		
Partenaires	Acteurs du réemploi, de l'insertion professionnel, les associations de quartier, les bailleurs sociaux, ADEME, Région, Conseil Départemental, les associations de sensibilisation à l'environnement, service communication de la CCSE		
Gisement	1,30 kg/hab/an (gisement partiel ne prend en compte que les meubles contenu dans		
mobilisable	le tout venant)		
Potentiel de			
réduction sur 6			
années			
Moyens à mobiliser	<u>Humain</u> : Chargé de mission prévention qui assure la coordination et le suivi de l'appel à projet <u>Matériel</u> : Mettre à disposition un lieu pour les temps d'échanges, guide des 10 gestes du réemploi		
Calendrier	•Identifier les acteurs du territoire et les faire se rencontrer (déjeuner du réemploi) •Elaborer et diffuser un guide des 10 gestes du réemploi •Définir le cadre de l'appel à projet		
	Lancer un appel à projet (plateforme d'échange, Repair Café, boîte à dons)     Sélectionner les projets  Trimestre      Suivre et accompagner à la mise en oeuvre des projets		
	•Communiquer et mettre en valeur les initatives engagées 15-24		
Indicateurs d'impacts et d'activités	Tonnages de déchets détournés % réduction des tonnages (D3E, Textile, Ameublement) Nombre d'acteurs engagés Nombre d'actions menées		



Axe 6	Action 6.2			
Développer le circuit du réemploi et structurer un réseau d'acteurs				
Contexte	Des pratiques de réemploi sont existantes sur le territoire (collecte du textile, magasin de seconde main), mais la visibilité des actions engagées reste restreintes. Le développement d'intéractions entre les acteurs, y compris la CCSE permettrait de renforcer et pérenniser ce réseau.			
Objectifs	manifestation e	Développer des partenariats avec et entre les acteurs existants (évènement / manifestation en commun, mise à dispostion de moyens,)		
Cibles	Acteurs du réemploi, associations et entreprises d'insertion, associations de sensibilisation à l'environnement			
Partenaires	ADEME, Région,	Conseil Départemental		
Gisement				
mobilisable				
Potentiel de				
réduction sur 6				
années				
Moyens à mobiliser	<u>Humain :</u> Chargé de prévention qui assure l'animation <u>Matériel :</u> Locaux mis à disposition			
	Trimestre 4-8	•Mettre en réseau les acteurs du réemploi présents su l'organisation de déjeuner du réemploi) réitéré à m		
Calendrier	Trimestre 9-24	Mettre en valeur les offres existantes (annuaire du ré Former et sensibiliser les gardiens de déchèteries aux qu'ils puissent orienter les usagers vers les structures Identifier les besoins communs (formations, locaux, e	c pratiques du réemploi afin s du réemploi	
	Trimestre 10,14,18,22	•Organiser une manifestation dédiée au réemploi et à	ses acteurs	
Indicateurs	Nombre d'acteurs participants aux temps d'échanges			
d'impacts et	Nombre de participants à la manifestation du réemploi			
d'activités	Nombre de synergies déployées			

